

# LE PROGRES DU GOLFE

Rimouski, vendredi le 25 novembre 1938

Publié par la Cie du "Progrès du Golfe"

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée

Porteur, M. l'abbé Alph. Séguin, le 1<sup>er</sup> mai 30 (1904) No 33

## DRAPEAU CANADIEN

Au cours de la prochaine session fédérale, on soulèverait de nouveau et, cette fois pour de bon, la question de l'adoption d'un drapeau pour le Canada.

On peut dire que c'est une question raciale. L'année dernière il y eut à ce sujet un grand débat, dont on put conclure que notre pays aurait peut-être prochainement, comme les autres dominions, son propre emblème national. Les deux chefs fédéraux se prononcèrent en faveur du principe de l'adoption d'un drapeau canadien. La résolution présentée par le député libéral de Battleford-Nord, M. Cameron-R. McIntosh, parle du choix d'un drapeau « représentant le Canada dans son entier, symbolisant ainsi l'égalité du Dominion avec les autres du Commonwealth des nations britanniques ».

Depuis longtemps, on parle dans tout le Dominion d'un drapeau canadien. Il a déjà été le sujet de maints débats aux Communes et de concours un peu partout. Le fait est que c'est une question qui demande au moins autant d'attention que bien d'autres d'intérêt plutôt secondaire et dont on ne cesse pourtant pas de parler.

Nous vivons depuis déjà trop longtemps dans cette anomalie que constitue l'absence d'un drapeau spécifiquement canadien. Oserait-on toujours prétendre que l'Union Jack seul suffit à nos aspirations ? Il ne faut pas confondre loyauté à l'Empire et fidélité à l'Union Jack.

D'ailleurs, les partisans même les plus acharnés de l'impérialisme sont d'opinion que le Canada doit posséder un drapeau qui lui soit propre et ils pensent, comme les autres, que loin d'être une cause de désunion un drapeau canadien serait l'un des principaux facteurs du développement de la conscience nationale, de la fierté envers le Canada et de son attachement cordial à l'Empire britannique.

Pour créer un drapeau canadien, les éléments ne manquent pas. Dans une causerie récente à la radio, un jeune dessinateur québécois, qui a étudié pendant plusieurs années cette question d'un drapeau pouvant satisfaire toutes nos aspirations sans froisser personne, démontrait combien de ces éléments pourraient entrer dans un drapeau propre aux neuf provinces du Dominion. C'est dans le choix de ces éléments que résiderait la principale difficulté de la confection du drapeau. Mais ce n'est toujours pas une difficulté insurmontable. N'empêche qu'avec de tels éléments nous pourrions réaliser un fort joli drapeau.

Quoi qu'il en soit, en attendant, l'absence d'un étendard national nettement canadien nous fait subir de véritables humiliations, comme celle qui nous fut infligée, par exemple, lors des Jeux Olympiques d'il y a quatre ou cinq ans, alors que le mâât resta sans emblème au moment d'arborer, suivant l'habitude, le drapeau du pays de chaque vainqueur, et que l'on ne put saluer de cette façon notre compatriote Percy Williams qui venait de remporter un succès sensationnel.

Il est vrai que les couleurs de la marine ont été reconnues par l'Amirauté comme le drapeau officiel des navires en mer et qu'un ordre en conseil a permis qu'on l'arborât au dessus des ambassades canadiennes à l'étranger, mais c'est là une bien piètre consolation. Il est donc plus que jamais à souhaiter que l'on en vienne à une solution prochaine et satisfaisante de cette question suffisamment mûrie.

On s'est assez amusé, l'année dernière, lorsqu'on a lu dans un journal de France que, dans la province du Bas-Canada, le gouvernement et l'opposition s'étaient entendus pour avoir un drapeau commun et propre au Canada. Le gouvernement et l'opposition de Québec évidemment ne s'entendent pas aussi facilement même sur la question du drapeau. Du reste, dans les centaines de discours, qui furent prononcés à la Législature au cours des dernières sessions provinciales, on serait bien en peine de trouver quelque phrase qui eût trait au drapeau. Il y a bien le drapeau rouge et le drapeau bleu, mais il est évident que même ces deux pavillons symboliques ne sauraient embrasser et exprimer toutes les aspirations canadiennes. N'importe ; cette petite assertion naïve et involontaire d'un confrère de France nous permet de rappeler que si, comme on aime tant à le proclamer, nous sommes une nation parmi toutes les autres nations, nous n'avons pas le moindre drapeau propre à symboliser la nation canadienne. Et puisque, par ignorance de nos coutumes, on fait intervenir dans cette question le gouvernement provincial et son opposition, pourquoi, durant la prochaine session, un député de l'Assemblée législative ne présenterait-il pas une « motion » par laquelle il serait recommandé au gouvernement fédéral de donner suite, enfin, à la réalisation du projet depuis longtemps lancé d'un drapeau exclusivement canadien. La proposition susciterait un intéressant débat de caractère tout à fait académique, il est vrai, mais qui personne n'en doute exprimerait le franc et ardent désir de notre Province de pouvoir, à l'instar des autres pays arborer un drapeau qui serait celui de l'état ou du « royaume » du Canada.

NOMINOR X

## LE MORATOIRE

Sous notre rubrique de « Presse canadienne », en 7e page, nous publions aujourd'hui d'intéressants et importants extraits d'un travail sur la loi du Moratoire qui valut à son auteur, Me Albert Mayrand, avocat, le premier prix d'un concours organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Cette étude paraît dans la « Revue Légal » de Québec, à laquelle nous empruntons les textes que notre journal en publie dans le présent numéro.

## ERRATA

Dans le compte rendu des funérailles de Mme Onésime Leblanc, publié dans notre numéro de la semaine dernière, c'est par inadvertance qu'il a été écrit que le service avait été chanté à St-Donat et l'inhumation dans le cimetière de St-Donat. Il aurait fallu dire : le service fut chanté en l'église de St-Gabriel et l'inhumation eut lieu dans le cimetière de St-Gabriel.

## TEMPERATURE

Le froid est aujourd'hui, 25 novembre, très vif. La bise glaciale souffle avec force depuis hier soir. Les battures du fleuve sont toutes recouvertes de glace. Le ciel est gris, pâle à l'horizon, comme à la veille d'une chute de neige, d'ailleurs prévue par les pronostics atmosphériques. C'est peut-être une bordée de la Sainte-Catherine qui s'en vient...

## MISE AU POINT

Dans nos nouvelles de Ste-Anne-des-Monts, publiées le 11 novembre, il y avait une note disant que le service téléphonique entre Ste-Anne et Rivière-aux-Renards venait d'être établi et fonctionnait régulièrement. Ceci n'est pas exact, nous écrivit un correspondant gaspésien. « Il y a, dit-il, communication par téléphone entre Gaspé et Rivière-aux-Renards. Ensuite il y a un téléphone local à Grande-Valleé, à La Madeleine, etc. Mais actuellement le Capitaine Côté, de Capdes-Rosiers, est à former une coopérative pour l'organisation d'un service entre Rivière-aux-Renards et Ste-Anne-des-Monts. On espère construire la ligne dès les printemps prochains. Jusqu'à cette époque, on ne pourra certainement pas téléphoner même à St-Maurice de l'Échourie, la paroisse voisine à l'ouest ». Nous nous empressons de rectifier.

## VOL A LA POINTE-AU-PÈRE

M. Pierre Plante, de la Pointe-au-Père, a eu en arrivant dans son écurie, un matin de la semaine dernière, la surprise de constater la disparition d'un de ses chevaux. Il alerta immédiatement la Sûreté provinciale, qui répara rapidement vers Les Hautures l'individu qui filait avec le cheval. C'était un récidiviste qui sortait de prison et s'était présenté la veille chez M. Plante pour lui demander du travail, mais celui-ci n'ayant pas de travail à lui confier le remercia de ses services. Le prévenu a été ramené à la prison locale.

## La Commission Sirois

Sir Newton-J. Rowell étant forcé par la maladie de résigner sa charge de président de la Commission fédérale chargée d'enquêter sur les relations des provinces avec le gouvernement canadien et de désigner comme juge en chef, M. le notaire Joseph Sirois, de Québec, qui représente la province de Québec dans la Commission Rowell depuis sa création, a été nommé par le gouvernement pour remplacer le président démissionnaire.

Cette nomination d'un Canadien-Français du Québec à la présidence de la plus importante commission d'enquête qui existe au Canada est un motif de bien grande fierté pour tous les compatriotes de l'éminent professeur. Il arrive si peu souvent que l'un des nôtres se distingue et s'élève ainsi jusqu'au sommet... Hélas ! les Sirois, comme les Montpetit, c'est-à-dire des savants que ne préoccupent guère les soucis de la petite politique des partis, sont bien peu nombreux.

## La Ville de Matane vient d'améliorer sa situation financière

### Conversion de dettes

#### AVANTAGES POUR LES CONTRIBUABLES

La Ville de Matane vient de faire une conversion de ses dettes. Avec le consentement de ses obligataires, l'émission de \$200,000 de débiteures à 4 p.c. sert à rembourser avant échéance \$181,000 d'obligations portant intérêt à 5 p.c. et 5 1/2 p.c. et une partie de sa dette courante.

Les contribuables de la Ville de Matane non seulement trouveront avantage à payer 1 1/2 p.c. de moins d'intérêt, mais en outre bénéficieront d'une période de remboursements prolongée à 25 ans au lieu de 12 ans, ce qui a pour résultat une diminution, aux charges de la dette publique, d'au-delà de \$10,000 par an.

Il est probable que la Municipalité sera en mesure de renoncer à certaines licences impopulaires et même de diminuer la taxe immobilière.

Le travail a été difficile et compliqué, et la partie financière a été exécutée par la firme de courtage « La Corporation de Prêts de Québec » et M. J.-Arthur Desjardins, courtier de Matane.

Cette consolidation financière a été bien vue en général, non seulement des contribuables, mais du public. Nous apprenons, en effet, que les obligations de la nouvelle émission se vendent actuellement même au-dessus du pair.

## 12 PRISONNIERS DE LA COTE NORD

Incarcérés dans la prison de Rimouski.

Le Matane I est arrivé mercredi avec une centaine de passagers, y compris 15 prisonniers de la Côte Nord, dont 12 avaient été condamnés la veille, 22 novembre, à Baie-Comeau, pour vente frauduleuse de boissons alcooliques. Les 12 détenus ont été conduits à la prison de Rimouski sous la garde des officiers de la Police Provinciale.

## ARRESTATIONS ET BAGARRE SUR LA COTE-NORD

### A SHELTER BAY

Résistance à la police. — Défectives blessés. — Prisonniers incarcérés à Rimouski.

Les détectives Zéphirin Beaulieu et Jobin, de Shelter Bay, ont conduit à la prison, de Rimouski, mercredi, en même temps que les 12 prévenus condamnés à Baie-Comeau pour ventes de boissons alcooliques, trois individus de Shelter Bay, non sans avoir de misère. Au moment de l'arrestation à Shelter Bay, les trois individus résistèrent et firent un mauvais parti aux officiers de la Sûreté Provinciale. Ceux-ci reçurent même des blessures : M. Beaulieu fut frappé assez violemment sur une jambe et à un bras, et M. Jobin eut des blessures à la figure.

## LA CAUSE DE PARADIS & FARLEY

### En Cour d'Échiquier

La cause des entrepreneurs Paradis & Farley, qui réclament un supplément de \$160,000 au gouvernement fédéral pour leurs travaux exécutés au qual de Rimouski en 1937, s'instruit cette semaine en Cour d'Échiquier à Ottawa. Me A. P. de Montréal, agit comme procureur de Paradis & Farley. Me Amédée Caron, C.R., de Rimouski, et M. V. Bienvenue, de Québec, occupent comme procureurs du Gouvernement.

## CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS

M. le magistrat Antonio Couillard a condamné à six mois de travaux forcés le jeune homme qui avait été arrêté pour vol aux bureaux de la Coopérative Fédérée, il y a une quinzaine. Un troussseau de clés oublié dans un tiroir de la Coopérative a facilité l'arrestation du coupable.

## FAUTE D'ESPACE

Faute d'espace, articles et courriers remis au prochain numéro.

## NOUVEAU MEDECIN

M. le Dr Armand Paquet, fils de M. Joseph Paquet, de St-Flavien de Lotbinière, décédé, vient de s'établir en notre ville pour y exercer sa profession, sans spécialité pour le présent. Il fera donc de la médecine et de la chirurgie générales.

M. le Dr Paquet fit ses études aux Séminaires de Québec et de Trois-Rivières, d'où il sortit bachelier-arts. Entré à l'Université Laval, il y connut le succès. Après un stage à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'Hôpital du St-Sacrement et à la Crèche, il fut interne pendant deux ans à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus sous la direction de ses cousins MM. les docteurs Achille et Albert Paquet.

Le Dr Armand Paquet est le neveu du Sénateur Dr Eugène Paquet, de St-Romuald, et le cousin de M. le Dr L. Houde, médecin-hygiéniste, de notre ville. Il tiendra son bureau rue St-Germain, au No 272.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue et de succès au jeune et distingué praticien.

## EN COUR DE MAGISTRAT

Jeudi matin, quelques sentences furent prononcées par M. le magistrat Antonio Couillard. Le plus forte condamnation a été imputée à un individu de St-Vianney, âgé de 45 ans, pour attentats à la pudeur. Il purgera ses sentences, l'une de deux ans et l'autre de quatre ans, en pénitencier de St-Vincent de Paul.

Les accusés Giesson et Leblanc, trouvés coupables de vols de sacs de voyage à la gare de Rimouski, recevront leur sentence incessamment.

Un récidiviste accusé d'avoir vendu de la boisson à des passagers sur le « Matane I » purgera sa sentence à la prison de Rimouski.

## CONSEIL COLONIAL A ST-CHARLES GARNIER

La colonie de St-Charles Garnier est donné récemment une organisation civile sous forme de Conseil Colonial. Ces conseils sont en quelque sorte une copie des Conseils municipaux ordinaires et ont pour but de faciliter la coopération entre colons en leur permettant de se rencontrer une fois par mois, lors de la séance régulière, ensuite de discuter ensemble de leurs propres problèmes et d'en trouver la meilleure solution.

Le Conseil de St-Charles Garnier est formé comme suit : président M. Edouard Berger ; directeur : MM. Gérard Gagnon, Louis Rioux, Alphonse Bernier, Fabien Ouellet, Antoine Bélanger, Edouard St-Jean, et enfin, comme secrétaire, M. Dolard Rioux.

## Feu Isidore Asselin

Nous apprenons avec de vifs regrets, mercredi, la mort de notre ami et ancien administrateur M. Isidore Asselin, l'un des fils du fondateur et premier directeur du Progrès du Golfe.

Isidore Asselin a terminé sa vie terrestre, après de longues années de cruelles souffrances physiques et morales, qu'il endurait stoïquement, avec la plus admirable résignation. Modeste, effacé, serviable et bienveillant, doué d'un caractère sympathique, gentilhomme par nature et par éducation, il ne comptait que des amis sincères. Et pendant le martyre prolongé qu'une maladie irrémédiable lui fit subir avant de l'immobiliser dans la tombe, tous compatisaient à sa douloureuse épreuve et s'édifiaient du courage et des sentiments profondément chrétiens avec lesquels il attendait que la volonté de Dieu y mit fin. Il a succombé à l'âge de 58 ans et 5 mois.

Né à Rimouski, en juin 1880, il était le fils de Louis-Napoléon Asselin, avocat, conseil du roi, journaliste, qui fut député du comté de Rimouski à l'Assemblée Législative, shérif, et agent du gouvernement canadien dans l'état du Maine. Sa mère était Malvina Derome, fille de Magloire Derome (beau-frère du premier évêque de Rimouski, Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, et de Sir Hector Langevin). Il fit ses études jusqu'en Belles-Lettres ou Rhétorique au Séminaire de Rimouski, puis entra comme comptable au service de diverses compagnies. Devenu l'un des sociétaires de la Cie du Progrès du Golfe en 1910, il fut administrateur-adjoint de notre journal, qu'il affectionna toujours jusqu'à la fin de sa vie et auquel il aimait particulièrement à collaborer comme journaliste, il y a quelques semaines encore. Nos lecteurs se rappellent sans doute ses intéressantes petites chroniques (que nous publions sous le titre de « Méli-mélo ») dans lesquelles il se plaisait à évoquer souvent les choses et les gens d'autrefois qu'il avait connus.

Lui survivent deux frères et cinq sœurs : M. Oscar Asselin, de New-York, M. René Asselin, avocat, Mlle Marie-Louise et Eugénie Asselin, de Rimouski, Mlle Lucile Asselin, de Montréal, madame J.-R. Gausse (Marie-Laure), de Chute-aux-Outardes, et madame Étienne Goulin (Françoise-Alphonsine), de Montréal.

Sa dépouille mortelle est exposée au salon de l'Hospice des Soeurs de la Charité, où il est décédé, et ses funérailles auront lieu demain, samedi, à 9 heures, à la chapelle de l'Hospice. Il sera inhumé dans le cimetière paroissial de Rimouski.

Nous prions la famille en deuil d'agréer l'hommage de nos sincères condoléances.

Le PROGRES DU GOLFE.

## MORT DE M. WALLACE JESSOP

### A RIVIERE-DU-LOUP

Le frère du maire de Rimouski

M. Wallace Jessop est décédé à Rivière-du-Loup samedi à l'âge de 37 ans. Ce deuil frappe une des familles les plus en vue et les plus estimées de la région.

Le défunt qui comptait un grand nombre d'amis, laisse ses frères : MM. James-J. Jessop, C.R., maire de Rimouski, George Jessop, gérant de la succursale de la Banque Canadienne Nationale à Winnipeg, Johnny Jessop, qui demeure en Californie, et Ernie Jessop, de Cap d'Espoir ; deux sœurs, Mme Raoul Gasseau (Elizabeth), de Caouana, et Mme Robert Tétu (Yvette), de Rivière-du-Loup.

Il était le cousin de MM. George Jessop, assistant-gérant du Château Frontenac de Québec, et Clisson Jessop, de Miami, Floride. Il laisse deux beaux-frères, MM. Robert Tétu, de Rivière-du-Loup, et M. Raoul Gasseau, de Caouana.

Les funérailles ont eu lieu mercredi à 9 heures du matin en l'église St-Patrice de Rivière-du-Loup. La dépouille mortelle fut exposée chez M. Robert Tétu.

Nous prions la famille en deuil et en particulier M. le maire de Rimouski, d'agréer l'expression de nos plus vives sympathies.

## NOS SYMPATHIES

Nous nous joignons au Conseil Municipal et aux citoyens de la Ville de Rimouski pour exprimer à M. le maire James-J. Jessop nos sincères condoléances, à l'occasion de la mort de son regretté frère Wallace, décédé à Rivière-du-Loup.

## PROCES POUR MEURTRE

Wilfrid Chicoine subit actuellement, aux Assises de Québec, son procès sur accusation de meurtre pour avoir tué, le 19 juin (un dimanche après-midi), à Barachois, comté de Gaspé, son concitoyen F.-X. MacGregor. L'accusé et la victime s'étaient querellés avant le coup fatal que Chicoine porta à MacGregor en le frappant avec une bouteille à la tête. Il appert des témoignages rendus en Cour que le prévenu était ivre, à ce moment, et peut-être la victime aussi. En somme, cela semble avoir été un drame de la boisson.

Chicoine est défendu devant le tribunal, qui préside le juge Lucien Cannon, par Me Léonidas Cloutier, de Percé, et Me M.-A. Lemieux, C.R., de Québec, et la Couronne est représentée dans cette cause par Me Antoine Rivard.

L'an dernier, un autre procès pour homicide en Gaspésie eut lieu à Québec également, celui de Kingsley Carter, de Gaspé, accusé

## VOLEURS PRIS EN FLAGRANT DELIT

Arrestation dramatique, comme dans un film policier.

LE VOLEUR CAUSANT AVEC CEUX QUI L'ONT ARRETE ET LA « DEMOISELLE DE LA MAISON ».

## A LUCEVILLE

Dans la nuit de mardi à mercredi (23 novembre), deux jeunes hommes pénétrèrent avec effraction, par une fenêtre qu'ils avaient défoncée, dans le magasin de P. Tremblay & Fils, à Luceville, et firent main basse sur un certain nombre de marchandises. L'opération paraissait devoir s'effectuer sans encombre et sans que personne, du moins sur-le-champ, parût s'en apercevoir. Mais le magasin Tremblay est pourvu d'un excellent système d'alarme pour déceler la présence de cambrioleurs, à leur insu. Et une fois de plus il joua un vilain tour aux flics, qui ne se doutaient point de la façon traîtresse dont il allait les trahir à l'oeuvre. L'établissement est, en effet, relié, la nuit, à la maison du premier commis, M. Josaphat Gagnon, par une communication spéciale. Dès que des intrus pénétrèrent à l'intérieur, une formidable sonnerie se déclencha automatiquement au domicile de M. Gagnon, qui sait alors à quoi s'en tenir et qui, pour la circonstance, a tôt fait d'organiser la capture des cambrioleurs, lesquels toutefois n'ont rien entendu, car la sonnerie reste parfaitement silencieuse dans le magasin.

C'est ce qui arriva dans la nuit de mardi. Ayant alerté un voisin, M. Joseph Chasseur, en même temps que la famille Tremblay, qui demeure en face du magasin, M. Gagnon et son compagnon se placèrent aux issues par lesquelles les voleurs devaient sortir avec leur butin, cependant que la Gendarmerie Royale était averti par téléphone à son poste de Rimouski. L'un des cambrioleurs, en sortant par la fenêtre, dut sur ordre lever les mains et se rendre, mais l'autre saisi de panique prit sa course dans l'obscurité. A la pointe du revolver, M. Gagnon conduisit son prisonnier dans la résidence brusquement illuminée de Mme Tremblay, en attendant l'arrivée de la police. Le prisonnier était devenu très docile. On nous rapporte — et ce n'est pas incident le moins pittoresque de l'aventure — que l'une des jeunes filles de la maison, qui s'était bravement levée pour ouvrir la porte, se fit gracieusement geôlière pour la circonstance en se joignant à MM. Gagnon et Chasseur pour tenir le malandrin en surveillance, dans le boudoir de la maison, pendant que de Rimouski l'auto de la Gendarmerie Royale roulait vers Luceville. Et l'on eut, tout en grillant une cigarette, le temps de causer avec le prisonnier et de lui poser d'intéressantes questions ! En arrivant, le policier lui passa les menottes, le fit monter dans sa voiture et l'amena à la prison du « chef-lieu ».

L'accusé comparaitra sous peu devant le magistrat Couillard. Quant à son compagnon, on l'a, paraît-il, repéré aux environs de Trois-Pistoles et il est probable qu'il sera bientôt arrêté à son tour.

Les deux cambrioleurs semblent être des chemineaux, qui n'en sont pas à leur première tentative de s'approprier illégalement le bien d'autrui quoique dans des conditions moins romantiques.

## MORT DU Dr COTNOIR

Nous apprenons avec regret la mort de M. le Dr Cotoir, médecin de Rivière-Madeleine, Gaspé, survenue hier après-midi, 24 novembre, à son domicile de Rivière-Madeleine.

Lui survivent son épouse Madame Cotoir et deux filles, Mlles Jeanette et Simone.

Les restes mortels, qui sont actuellement à la morgue Michaud de notre ville, seront transportés aujourd'hui même à Montréal, où auront lieu les funérailles.

Nous prions Madame Cotoir et la famille en deuil d'agréer nos sincères condoléances.

## NOUVEL HORAIRE

Le train local Campbellton-Lévis stationnera durant 2h.28 à Rimouski quotidiennement.

A partir du 5 décembre, le train « Local » montant du Canadien National qui entre en gare à Rimouski à 10h.52 a.m. stationnera désormais durant 2 heures et 28 minutes à la gare de Rimouski. Il repartira donc à 1h.20. De ce fait, l'arrêt prolongé de ce train à Rivière-du-Loup se trouve supprimé.

## MARIAGE HEPPELL-BONNEVILLE

### A St-Anaclet

Mercrèdi, le 23 novembre, M. le curé Salomon Plourde, curé de St-Anaclet, a béni, en la chapelle du Couvent des Soeurs du St-Rosaire de St-Anaclet, le mariage de M. Pierre Bonneville, de Cornwall, Ont., et Mlle Marcelle Heppell, fille de M. et madame J.-Marcellin Heppell, de St-Anaclet.

A l'issue de la cérémonie nuptiale, il y eut réception à la résidence des parents de madame Bonneville, M. et Mme J.-M. Heppell. Le nouveau couple partit ensuite en voyage de noces aux États-Unis. Nos meilleurs voeux les accompagnent.

## MARSOUI

La plus grande activité forestière en Gaspé-Nord régit à Marsoui aux 3 moulins de M. Alphonse Couturier. Plus de 300 hommes y sont occupés et 6 à 7 millions de pieds de bois seront

## MORT DE LA DOYENNE DES TELEGRAPHISTES DE LA COTE-NORD

### Mlle PHILOMENE GALIBOIS

Mlle Philomène Galibois est décédée le 17 octobre dernier à l'âge de 59 ans à Pointe-à-Maurier. Elle était la plus ancienne télégraphiste de la Côte Nord, étant entrée en service en 1894, soit deux ans après l'établissement du système de télégraphe sur la côte.

Bien que pratiquement dépourvue de toute instruction, Mlle Galibois avait appris le fonctionnement du télégraphe et elle était rapidement devenue très habile. Elle possédait les deux langues avec la même facilité. Nos sympathies aux membres de sa famille.

coupés au cours de la saison. Le village, dont la population a doublé depuis deux ans, espère avoir bientôt une église. Déjà, M. l'abbé LaFolley y exerce son ministère depuis quelque temps.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, le vingt-et-un novembre mil neuf cent trente-huit, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 hrs p.m., sont présents: MM. les conseillers Martin-J. Lepage, Joseph Desrosiers, Albert Michaud, Léo Levesque, Elzéar Côté et Oscar Morissette, formant quorum sous la présidence de M. Lepage, maire suppléant.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir:

Liste de paye No 67, 34.25; No 68, 497.95 et No 69, 47.75; Bureau du Revenu, 4.20; André Talbot 5.00; Imperial Oil, Limited, 35.25; Jos.-Em. Parent, 14.10; J.-Omer St-Pierre, 0.50; P.-E. D'Anjou et Fils, Ltée, 10.54; Neptune Meters Ltd., 230.32; Belzile et Belzile, N. P. 8.50; Georges Oumet, I.C., 2.00; Henri Leclerc, 7.00; La Cie de Pouvoir, 19.25; Ans. Côté et Fils, Ltée, 85.25; La Cie de Pouvoir, 1.25; Paroisse de Rimouski, 21.32; H.-G. Lepage, Enr. 125.23.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à MM. Ferdinand Santerre, Eugène Vézina, Antonio Bois et J.-A. Fournier, conformément aux certificats de l'inspecteur et aux règlements de cette ville.

Le conseil reçoit les communications suivantes: Un rapport du Comité général en date du 14 novembre courant, lequel rapport est accepté et ratifié. — Un rapport du Ministère de la Santé concernant l'analyse des échantillons d'eau prélevés à l'aqueduc municipal le 26 septembre dernier, laquelle eau est trouvée bonne. — Une lettre de la Librairie Blais offrant de vendre une machine à écrire Remington-16, avec chariot de 14", au prix de \$157.50. — Une lettre de l'imprimerie Gilbert, Ltée, offrant de vendre une machine à écrire Royal, modèle 1939, avec chariot de 14", au prix de \$170.00 ou une machine Royal, modèle 1938, avec chariot de 14", au prix de \$149.00. — Une lettre de remerciements de la part des Rév. Sœurs de la Charité. — Une lettre de Mlle Eva St-Laurent demandant assistance de la ville. — Une lettre de la Chambre de Commerce Junior de Rimouski et une copie de la lettre par elle adressée à Building Products au sujet de la construction des logements en vertu du plan fédéral. — Une lettre de l'Association Canadienne des Assureurs énumérant les précautions à prendre avant la saison d'hiver pour protéger les appareils à incendie, les bouches d'eau et les conduites principales de l'aqueduc contre la gelée. — Une lettre du Secrétaire de la Province de Québec avec le texte des procédures à suivre pour obtenir des photographies autographiques de Sa Majesté le Roi, lors de sa visite au Canada.

Vu la servitude consentie gratuitement par M. Georges D'Auteuil pour l'installation d'un hydrant sur le coin nord-ouest de sa propriété portant le numéro 60p, au cadastre de cette ville, il est proposé et résolu que M. Martin-J. Lepage, maire suppléant, soit autorisé à signer un acte notarié acceptant telle servitude au nom de la ville.

Il est proposé et unanimement résolu que le conseil vote l'ordre du jour suivant:

Les membres du conseil municipal de cette ville désirent associer leur chagrin à celui de Son Honneur le maire James-J. Jessop, C. R., dans le deuil où il se trouve par le décès de son frère, M. Wallace Jessop, et expriment à monsieur le maire ainsi qu'à la famille leurs sincères condoléances.

Que copie de la présente soit communiquée à Son Honneur le maire et aux journaux locaux. Et la séance est levée.

STE-BLANDINE

M. le curé Charles Michaud s'est absenté pendant quatre jours.

L'église sera bientôt dotée de paratonnerres. Trois hommes sont actuellement à en poser.

M. Laurier Soucy est de retour d'un voyage d'affaires à Québec.

M. l'inspecteur H.-E. Lavoie a fait l'inspection des cinq classes de la paroisse récemment. Les résultats sont très favorables.

ESPRIT SAINT

CONSTRUCTION: La paroisse de l'Esprit-Saint sera bientôt dotée de trois moulins à scie dont la construction est achevée.

Le 9 novembre, a été célébré à la chapelle de l'Esprit-Saint, le mariage de M. Albert Santerre, fils de M. Octave Santerre, et de Mlle Alphéa Blanchette, fille de M. et Mme Paul Blanchette.

Le 13 novembre, a été baptisé à la chapelle de l'Esprit-Saint Marcel Côté, fils de M. et Mme Lucien Côté. Parrain et marraine, M. et Mme Pantaléon Tremblay.

Le 31 octobre, M. Alfred Dubé, M.P.P., et ses fille, accompagnés de M. Gédéon Roy, I. F., sont de passage dans la colonie.

Le 11 novembre M. l'ingénieur Barrette visita les chemins de la colonie accompagné de M. Santerre, contracteur.

SAINTE-BLANDINE

Samedi le 19 novembre, a été chanté dans notre église le service anniversaire de Mme Georges Landry.

Dimanche matin à 8 heures, est décédé à l'hôpital de Rimouski M. Charles-Eugène Lepage à l'âge de 21 ans, à la suite d'une longue maladie. Le service a eu lieu, mardi, le 22 novembre à 8 heures. Il laisse pour le pleurer son père, sa mère, plusieurs frères et sœurs.

M. Alirex Thibault, de Ste-Blandine, est parti le 21 novembre à bord du « Jean Brillant » pour aller travailler dans les chantiers du nord.

M. Naipolon Poirier ainsi que sa famille, de Sainte-Blandine sont montés visiter leurs parents et amis de l'Esprit-Saint.

Mme Michel Proulx est partie pour l'hôpital St-Joseph de Rimouski, dimanche, le 20 novembre. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

M. Fortunat Brisson est allé à Rimouski, cette semaine.

M. Omer Poirier est descendu par affaires à Rimouski.

M. Alirex Brisson visite actuellement ses chantiers.

M. Paul Joubert est parti le 21 novembre pour les chantiers du Bic.

M. André Canuel, de Ste-Blandine, est parti pour la Côte Nord.

SAINTE-FABIEN

FUNERAILLES DE M. FREDERIC GAGNON

Le 11 novembre, un émouvant tribut d'hommage était rendu à la mémoire de feu Frédéric Gagnon, époux de Dame Henriette Côté, décédé à l'hôpital de Rimouski à l'âge de 84 ans.

Ses funérailles eurent lieu dans une assistance considérable de parents et d'amis, d'une cinquantaine de prêtres du Séminaire de Rimouski et des paroisses environnantes et d'un grand nombre de paroissiens. M. le Chanoine Eugène Pelletier, ex-curé de St-Fabien, présida la levée du corps et M. l'abbé Fortunat Gagnon, fils du défunt, professeur de Philosophie du Séminaire de Rimouski, chanta le service solennel, accompagné à l'autel de MM. les abbés Ls-Ph. Berger, curé de Biencourt, et Laurent Beaulieu, du Séminaire de Rimouski, comme diacre et sous-diacre. Au cours de l'office, MM. les abbés Georges Dionne, préfet des études au Séminaire de Rimouski, et G.-E. Talbot, professeur, dirent leur messe aux autels latéraux.

M. le vicaire Hildebrand Roy accompagnait à l'orgue, et M. l'abbé Raoul Roy, professeur au Séminaire de Rimouski, faisait partie du chœur de chant. Etaient porteurs de la croix et du cercueil, MM. Jean-Charles Gagnon, petit-fils, Joseph Côté, Léon Côté, Jos.-Baptiste Côté, Joseph Morin, J.-Bte Gagné et Louis-Jacques Chénard, de Bic, tous neveux.

Les membres de la Ligue du Sacré-Coeur précédaient le cortège, M. Jean Bellavance, président, portait le drapau.

Le deuil était conduit par son fils, M. Jean Gagnon, ses filles, Mmes Henri Gagnon (Eugénie) et M. Gagnon, de Rivière-Ouelle, Mme Arthur Rioux, (Rose-Anna) et M. Rioux, de Val-Brillant, Mme Oscar Parent (Zuléma) et M. Parent, de Bic. M. Gagnon laisse aussi quatre fils qui n'ont pu se rendre aux funérailles: le Rév. Père Charles Gagnon, des Pères blancs d'Afrique, MM. Pierre Gagnon de Rivière-Ouelle, ex député provincial dans Kamouraska, Alphonse Gagnon, cultivateur à St-Cléophas et Albert Gagnon, cultivateur à St-Charles Garnier.

On remarquait en outre, Mme Gonzague Gagnon sa belle-fille, M. Jean-Baptiste Gagnon, de Fall-River, Mass., son frère, Mme Joseph Pelletier, de St-Denis, sa sœur, M. Hubert Boucher, de Trois-Pistoles, son beau-frère, ainsi que ses petits-enfants: MM. et Mmes Albert Bélanger, Amédée Gagnon, les Étroits, M. et Mme Alphonse Pelletier, Bic, MM. Léo, André, Laurent et Julie Gagnon, M. et Mme Horace Fortin, Val-Brillant, Mme Alphonse Bélanger (fille adoptive, née Berthe Rioux) et M. Bélanger, les Étroits, Mmes J.-Bte Gagné, Léon Côté, Louis Côté, M. et Mme Joseph Boucher, Trois-Pistoles, M. Joseph Canuel, Mont-Joli, M. et Mme Ernest Canuel, Mme Georges Parent, Rimouski, Mlle Aurora Gagnon, M. le notaire Emile Gagnon, Bic, etc. Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

CABANO

SERVIC FUNERAIRE: Un service solennel a été chanté en notre paroisse pour le repos de l'âme de M. l'abbé Théophile Dumas, décédé à St-Georges de Beauce tout récemment. Ce digne prêtre a été le premier curé de notre paroisse de 1900 à 1908. Une assistance nombreuse a tenu à témoigner à son ancien pasteur vénéré cette marque de sympathie. La chorale des Frs du Sacré-Coeur a exécuté une messe de Requiem en parties.

Nous nous faisons l'interprète de tous les paroissiens pour exprimer à la famille du défunt nos sincères condoléances.

BERSIMIS

Naissance: M. et Mme Xavier Miller (Adrienne Gagné), font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille née le 8 novembre et baptisée sous les noms de Marie-Adèle-Louise. Parrain M. Marie Miller, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Louise Barrelet. Alex Miller; marraine, Mlle Anne.

Navigation: Nous avons eu pour la dernière fois, de la saison la visite du « Sept-Isles Trader », propriété du capitaine Edgar Jourdain. La navigation n'est pas encore terminée dans notre port. Le bateau « Père Toussaint » ainsi que la « Goélette VJ » ont encore quelques voyages à faire ainsi que d'autres bateaux attendus incessamment avec des matériaux pour la construction de la route nationale.

Accident: M. Normand Hickey, des Ilets-Jérémie, est en convalescence en notre paroisse à la suite d'une grave blessure reçue au pied droit. Il est maintenant hors de danger. M. le Dr W. Barolet le soigne.

Va et vient: M. B. Belly, de Montréal, était de passage ici la semaine dernière.

M. Arthur Tremblay, de Baie-St-Paul, à l'emploi de la Cie Santerre, est actuellement en repos en notre localité à la suite de blessures reçues récemment alors qu'il travaillait à la route nationale.

M. Joseph Brunet, sous-inspecteur de la Gendarmerie Royale, de Québec, était en visite d'inspection à Bersimis ces jours derniers.

M. R. Agnesi, de Gaspé, était de passage ici par affaires récemment.

M. J. Faillette, employé de la Banque Canadienne Nationale à Baie-Comeau, était de passage ici ces jours derniers.

M. Alex Bouliane est allé rendre visite à ses parents M. et Mme A. Bouliane, qui demeurent à Bic depuis août dernier.

M. Jos. Miller et son fils M. Xavier Miller sont de retour de Baie-Comeau et Pointe-aux-Outarques.

SAYABEC

VA ET VIENT: — M. Mac E. Quintin, de Montréal, chez M. L. P. Joubert.

Mme P.-Albert Bélanger, de Bagotville, chez M. Pierre Bélanger.

Mlle Simone Côté, de Matane, chez sa sœur Mlle Gabrielle Côté.

Le Rév. Frère Ls-Gustave, visiteur des Frs Maristes, était à Sayabec au cours de la semaine.

Mlle Antoinette Rioux est retournée à Rouyn, après avoir passé quelque temps chez ses parents M. et Mme Alph. Rioux.

Mlle Jeanne Leclerc, de Québec, était chez M. Auguste Côté, dernièrement.

MARIAGES: — Le 17 novembre, M. Cas-Eug. Veareault, de Québec, unissait sa destinée à Mlle Marie-Ange St-Pierre, de Sayabec.

Le 23 novembre, aura lieu le mariage de Mlle Yvonne St-Pierre, de M. Adélaïde Lapointe, de St-Léon le Grand.

STE-LUGE

LEUR AUTO CAPOTE

M. M. Lepage, garagiste de Cap-Chat, ainsi que trois autres personnes qui avaient pris place à bord de son automobile — un Terraplane 1938 — ont vu la mort de près, samedi soir dernier, lorsque le véhicule dans lequel ils se trouvaient capota au moment de tourner.

ECOUTEZ-LE

AVANT DE DEMANDER LE PRIX!



Les clients évaluent généralement ces nouveaux radios Westinghouse à 25 ou 50% de plus que leur prix. Leur valeur extraordinaire vous étonnera. Venez constater que...

DOLLAR pour DOLLAR LAMPES pour LAMPES VOUS OBTENEZ PLUS D'UN Westinghouse LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST-LAURENT Rimouski, Amqui, Mont-Joli, Trois-Pistoles, Cabano.

SAINT-FABIEN

BAPTEMES: Le 13 octobre, Joseph-Victor Yvon, enfant de M. et Mme Octave Boulanger. Parrain et marraine, M. et Mme Jos Bellavance, oncle et tante.

Le 14, Marguerite-Marie, enfant de M. et Mme André Fournier. Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Thérèse, grands-parents.

Le 16, Marie-Monique-Réna, enfant de M. et Mme Lorenzo Boucher. Parrain et marraine, M. et Mme Arthur Belzile.

Le 19, Marie-Danielle-Valérie, enfant de M. et Mme Paul-Emile Bernier. Parrain et marraine, M. et Mme Nicolas Chamberland.

Le 26, Marie-Alberte enfant de M. et Mme Philippe Roy. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Boucher.

Le 10 novembre, Joseph-Gérard-Raymond, enfant de M. et Mme Eugène Rioux. Parrain et marraine, M. et Mme Alphonse Lévesque, grands-parents.

MARIAGES: Le 19 octobre, était béni le mariage de M. Jean-Baptiste Pineau fils de M. et Mme Arthur Pineau à Mlle Germaine Bernier, fille de M. et Mme Baptiste Bernier.

Le 9 novembre, M. Albert Lévesque, fils de M. et Mme Joseph Lévesque de Rimouski à Mlle Cécile Fournier, fille de M. et Mme Joseph Fournier.

Le même jour, M. Léon Fournier, fils de M. et Mme Joseph Fournier, à Mlle Armandine Boulanger, fille de M. et Mme Charles Boulanger.

Le 15 novembre, M. Alcide Gagnon, fils de M. et Mme Alphonse Gagnon, à Mlle Gabrielle Belzile, fille de M. et Mme Jos. S. Belzile.

Le 16, M. Édouard Dumont, fils de M. et Mme Emile Dumont, de St-Jean de Dieu, à Mlle Hélène Dumont, fille de M. et Mme Théodore Dumont.

Le 17, M. Jos.-Henri Côté, veuf de Diane Morin, Bic, à Mlle Marthe Morin, fille de M. et Mme Elzéar Morin.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES. Le 3 octobre, avaient lieu les funérailles de feu Ernest d'Astous, fils de M. et Mme William d'Astous, décédé à l'âge de 26 ans.

Le 10, était inhumé feu Albani Berger, époux de Dame Ernestine Rioux, décédé à l'hôpital de Riv-du-Loup à l'âge de 39 ans.

VA ET VIENT: Mlle Blanche Rioux, M. Roland Rioux, et leurs neveux, MM. Henri et Daniel Rioux, de Chapleau, Ont., ainsi que M. Alphonse Gagnon, sont de retour d'une promenade à St-Frs-Xavier des Hauts, et St-Charles Garnier, où ils furent les hôtes de M. le curé Ls-David Rioux et M. Édouard Berger.

DES HOMMES D'ACTION

Parlant à Toronto, l'hon. M. Duplessis a dit que notre époque avait besoin d'hommes d'action. Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de nous griser de belles paroles et de nous en tenir aux discours. L'éloquence, c'est bien beau, mais le monde a besoin d'autre chose que des orateurs. Il est temps que les provinces comme la Canada, se mettent résolument à l'oeuvre et s'appliquent à régler les graves problèmes, surtout celui du chômage.

DOUBLE CRIME SUR LA LIGNE MAGINOT

AU CARTIER, LES 30 NOVEMBRE ET 1er DECEMBRE

Le film « Double Crime sur la Ligne Maginot », qui prendra l'affiche au théâtre Cartier mercredi et jeudi, est un drame d'atmosphère. Par l'étrangeté de son histoire, par la nouveauté de son cadre scrupuleusement reconstitué, il aura auprès du public un succès remarquable.

C'est la première fois que l'on reconstitue, à l'écran, la fameuse Ligne Maginot, série de casemates et de forts souterrains qui, à la frontière de l'Est, protégeait la France contre l'invasisseur éventuel.

L'intrigue y évolue et comme elle est très corsée, elle prend du fait même qu'elle se déroule sous terre une qualité mystérieuse qui empoignera le spectateur.

Le caractère du film est d'une intense et sourde tragédie: duel d'âmes, duel de volontés tendues; espionnage assassinat, et un grand sentiment patriotique. Tout cela forme un tout complexe mais réalisé avec ampleur, simplicité et majesté tout à la fois.

Dans les couloirs de la forteresse, à des centaines de pieds sous terre, des soldats se préparent à la lutte

AU CARTIER LES 2-3 DECEMBRE MAMAN COLIBRI

Tous les publics vibreront à la vue des images réussies pleines de tact et de délicatesse du film « Maman Colibri »

Le film « Maman Colibri » est le type même du grand film dramatique qui fera pleurer des foules de spectateurs par ses scènes bien nouées et l'utilisation de deux sentiments éternels: le dernier amour d'une femme et son amour pour un petit enfant qui la fait se résigner à vieillir.

Film émouvant et d'une grande distinction il sert de rentrée à la délicieuse et sensible Huguette Duflos qui fait une inoubliable « Maman Colibri », pleine de charme.

À ses côtés Bernard Lancret fait figure de triomphateur. Il est ferme, pathétique... c'est un futur Charles Boyer, Jean Worms toujours excellent; Denise Bosc, Jean-Pierre Aumont, remarquable, formant une distribution sensationnelle à ce film cadré avec goût.

« Maman Colibri » est une date capitale dans l'histoire du film français

(Comm.)

Westinghouse PRESTO-MATIC Modèle 1939. \$94.50. LA COMPAGNIE LEGARE LIMITEE. Représentée par toute la Province.

Black Horse. Une source de pure satisfaction. La meilleure bière au Canada. Black Horse. Une favorite depuis cinq générations.

L'Office du crédit agricole du Québec poursuit son travail

L'Office du crédit agricole poursuit activement sa besogne. A date, il y a 10,693 prêts acceptés représentant un engagement de \$24,998,889.41.

Une statistique que communique l'Office du crédit agricole se rapportant aux prêts payés au 30 septembre 1938 et au 31 octobre 1938, intéressera sûrement le public.

L'Office a payé durant octobre 1938, \$1,288,540.00, ce qui indique que le travail de recherche de titres se poursuit à belle allure.

Suivent des chiffres se rapportant aux prêts payés au 30 septembre 1938. Nous y joignons également les statistiques attestant le nombre et le montant de prêts payés durant le mois d'octobre 1938 :

RECAPITULATION

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include: Nombre de prêts payés (7561), Grandeur de la propriété, Valeur du terrain, Estimation municipale de la propriété, Assurance en vigueur, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include: Nombre et montant des prêts payés au 30 septembre 1938, Nombre et montant des prêts payés durant octobre 1938, etc.

Le statisticien: Fernand BLACHE. Au 31 octobre 1938.

RESOLUTION DE SYMPATHIES

Lundi, le vingt-et-un novembre mil neuf cent trente-huit, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 hrs p.m., sont présents: M.M. es conseillers Martin-J. Lepage, Joseph Desrosiers, Albert Michaud, Leo Lévêque, Elzéar Côté et Oscar Morissette, formant un quorum sous la présidence de M. Lepage, maire suppléant.

Il est proposé et unanimement résolu que le Conseil vote l'ordre du jour suivant:

Les membres du Conseil municipal de cette ville désirent associer leur chagrin à celui de Son Honneur le maire James-J. Jessop, C.R., dans le deuil où il se trouve par le décès de son frère, M. Wallace Jessop, et expriment à monsieur le maire ainsi qu'à la famille leurs sincères condoléances.

Que copie de la présente soit communiquée à Son Honneur le maire et aux journaux locaux.

(Signé) Martin-J. LEPAGE, Pro-Maire.

(Signé) Geo. D'AUTEUIL, Sec.-trés.

Pour copie conforme, Geo. D'Auteuil, Sec.-trés.

nous ne tolérerons pas non plus une propagande aussi malhonnête sans protester. Ce procédé constitue une insulte permanente aux Canadiens français. L'agent qui emploie ces tactiques décerne un brevet d'incapacité à ses compatriotes: il les oblige à rester dans une indifférence dont ils sentiraient, si elle persistait, les effets catastrophiques sur l'économie nationale. Il travaille contre lui-même, car s'il étouffe l'initiative individuelle, il étouffe du même coup la confiance collective dans des institutions qui ont besoin de l'encouragement du public pour grandir et remplir leur rôle de bienfaisance vis-à-vis des Canadiens-français. Il ferme des portes à ses fils qui seraient heureux plus tard d'occuper des emplois et des postes de commande dans de puissantes entreprises de chez nous. Il devrait exister un moyen comme chez cet agent entre la servilité à une compagnie étrangère et le dénigrement de tout ce qui ne touche pas à cette même compagnie. Tout ce que nous exigeons de lui, c'est de ne pas nuire. Qu'il prenne exemple sur La Laurentienne. Ses agents se confinent à un travail tout positif; ils s'occupent de leurs propres affaires, sans débâter sur le compte de qui ce soit. D'ailleurs, toutes les gens sincères se plaignent à reconnaître que notre propagande a été propre: nous n'avons attaqué personne, si nous avons exposé les vérités nécessaires. Nous nous sommes contentés de pousser de l'avant notre compagnie, et personne ne nous reprochera cette politique. Serait-ce trop demander que d'espérer voir adopter la même attitude chez les représentants canadiens-français des compagnies concurrentes? Nous ne le croyons pas.

D'ailleurs nous sommes convaincus que les officiers supérieurs de ces compagnies ne tolèrent pas de la part de ces agents des tactiques aussi déloyales. Ils ont imposé à leur personnel une discipline très rigide sur ce point. Aucun agent n'a le droit, pour faire valoir sa marchandise, de dénigrer, parfois de calomnier, les directeurs et les agents de la Laurentienne, de la Sauvegarde ou de tout autre organisme canadien-français d'assurance sur la Vie. Il doit se contenter de faire valoir les avantages de ses propres contrats. Le bon vendeur, en effet, ne vend pas sa marchandise en dénigrant celle de son voisin. Les valeurs offertes possèdent toutes les mêmes garanties de solvabilité et d'honnêteté, peu importe le nom de la compagnie qui les présente. Il n'y a donc aucune raison pour l'agent canadien-français à l'emploi des compagnies étrangères de discréditer les compagnies canadiennes-françaises.

Quant à la prétention d'élever entre La Laurentienne et les compagnies existantes des barrières infranchissables, nous la jugeons tout à fait ridicule. Cela voudrait signifier que nous voudrions supplanter ces dernières. Bien au contraire, c'est le désir des directeurs de La Laurentienne de prendre exemple, tout en offrant des innovations réelles, sur les compagnies anglo-canadiennes qui s'imposent par la qualité de leurs affaires, l'intégrité de l'administration et la gentillesse de leurs officiers supérieurs. Déjà des rapports amicaux se sont établis entre le Siège-Social de La Laurentienne et ceux des principales compagnies, notamment la Sun Life, la Mutual Life du Canada, la Montreal Life, qui nous ont donné maintes marques de collaboration sincère et durable. Il n'en suffit pas plus pour taire les vilains dénigrements en mal d'excès de zèle.

Nous remerciant, Monsieur le Rédacteur, de votre courtoise hospitalité, je demeure,

Votre tout dévoué,

JACQUES CARETTE, Sec. La Laurentienne.

TRIBUNE LIBRE

N.-D. du Sacré-Coeur 20 nov. 1938.

REPLIQUE A M. FRANCOEUR, PETIT ETUDIANT D'OKA.

Mon cher fiston, si t'as peur d'aller à la guerre, t'auras seulement qu'à ne pas voter pour le parti, mais pour ces hommes qui ont retiré et qui veulent continuer à t'arracher tes richesses et même ta vie. On n'a pas besoin d'aller dans les universités et de lire Harvey et Valdombre pour apprendre cela. Si mes écrits n'intéressent pas tous les lecteurs, ils intéressent les petits étudiants d'Oka et c'est eux qui en profiteront. Si je suis délaissé des cultivateurs, j'espère que je ne le serai pas par toi et ceux de ta catégorie. Comme vous êtes si bien éclairés par le St-Esprit, vous allez me monter au ciel en corps et en âme parce que j'aurai contribué à faire ce que vous tous des hommes indépendants et utiles à la société et non pas des ronds-de-cuir. Il y en a de reste de ces gens qui vivent aux dépens des classes laborieuses et on les appelle exploités de peuple, et je passe la science en agriculture. Premièrement, je l'ai prise dans l'étude des choses naturelles qui nous entourent; 2e pour avoir pratiqué moi-même toute ma vie. C'est un professeur d'histoire naturelle qui disait dernièrement: « bien que nos chers vieux agriculteurs n'ayant peut-être jamais ouvert un livre étaient souvent plus connaisseurs que certains bacheliers agricoles », mais moi en plus, j'ai suivi quand j'ai pu les résultats faits sur les fermes qui font des expériences et qui les publiaient, et en me rendant sur les lieux voir de mes yeux les résultats. C'est ce que tous les cultivateurs pourront faire quand nos agronomes seront sur des terres surtout pour ceux qui honorent l'esprit d'observation et du jugement plutôt que la mémoire et l'imagination; et pour l'horticulture c'est un homme qui a fait ce travail pendant 40 ans et qui sait se placer les pieds dans un jardin, et qui connaît la différence entre un signon et une échalotte. A lui seul il fait plus de bien dans la province que tout le corps agronomique; comme praticien il enseigne à tout

le monde le moyen de réussir tandis que les théoriciens c'est de se faire un petit groupe d'amis dans les cultivateurs les plus en moyens, qu'on appelle les privilégiés, et de faire payer leur succès par la masse de cultivateurs qui sont contre cette politique agricole. Un jeune étudiant qui approche la trentaine comme toi et qui a toujours mangé le pain de son père, et peut-être aussi celui des autres, et t'appelle cela nous donner le pain tout cuit. Tu prétends avoir été insulté; il n'y a rien comme au temps passé. Tu n'auras pas le cœur si tendre pour défendre les pauvres cultivateurs. D'ailleurs, pourquoi tant te démenes, disant l'accorder avec moi en disant que toi et tes pareils vous désirez posséder une terre. Pourquoi tant discuter, je vous donne les moyens pour arriver à votre grand désir. Tu prétends avoir la science, mais pas l'argent, aujourd'hui comme au temps passé. Plusieurs n'ont pas de monnaie, à la place ils avaient un gros cœur, ils se fiaient pas tous sur l'état, ils faisaient moins marcher la plume, mais plus leurs jambes et leurs bras. Tant qu'aux conférences, tu trouves que je change mon programme; c'est parce que si le tien est adopté, il te faudrait trop de lieutenants et la majorité des cultivateurs prétendent que vous payiez la terre qui vous fournira le pain, c'est raisonnable que vous devriez être capable de le manger sans aide parce que je ne risquerais pas de vous le mettre dans la bouche au risque de me faire dévorer. Tu cites les paroles de Monseigneur quand il a dit aux cultivateurs de se mêler de leurs affaires; c'est ce que je fais; il n'a pas dit aux bacheliers agricoles de dévorer les habitants. Tant que tu ne seras pas cultivateur tu ne pourras pas suivre ce bon conseil. Et pour terminer, comme ça fait 4 ou 5 ans que tu es ici et là sans succès, t'as eu la bonne idée de t'accrocher aux épaules des cultivateurs comme il y en a tant d'autres qui consentent à se faire porter sur le dos des cultivateurs pour les mieux garder en esclavage.

Nous espérons que ce temps là achève. Sans rancune. Au revoir à l'été prochain. J'espère avoir mérité ta visite l'été prochain quand tu seras dans nos parages

Romuald LAVOIE Cult.

ST-ANDRE DE RESTIGOUCHE

VA ET VIENT. Mlle Thérèse Jean de Québec, donnait un cours de tissage, la semaine dernière à St-André. Une nombreuse assistance bénéficiait de ce cours.

Mme John Cyr, d'Atholville, est en promenade chez sa soeur Mme Théophile Beaulieu.

Mlle Lucie Beaulieu est revenue parmi nous. Elle était entrée chez les Révérendes soeurs de N.-D. du Bon Secours à St-Damien et en est sortie pour cause de santé.

MM. Isidore et Benoit Leblanc sont revenus de la Côte Nord après avoir travaillé quelque temps. M. Antoine Beaulieu a passé un mois chez sa soeur Mme Louis-Philippe Brisson, de Baie-Comeau.

MM. Octave Gendron et Odilon Ouellet en voyage d'affaires à St-André récemment.

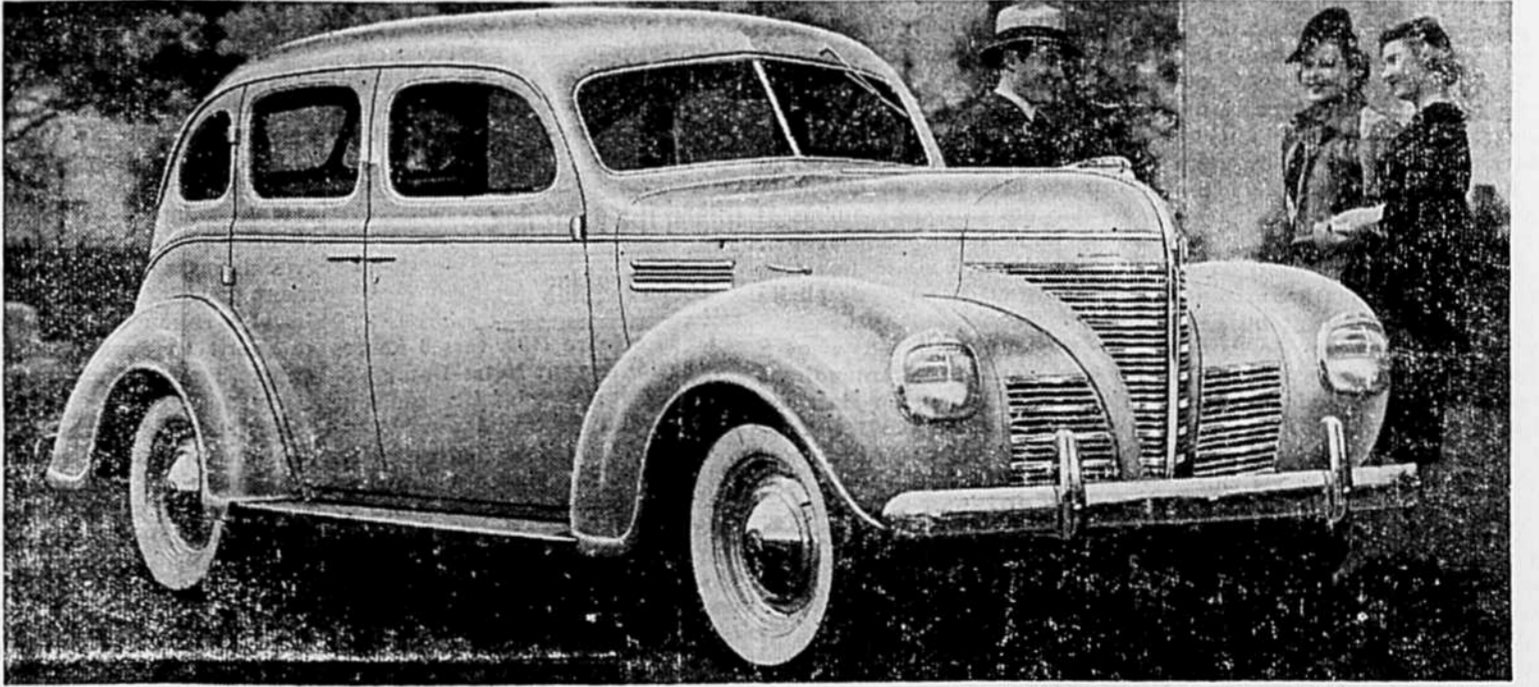
POUR LES PECHERIES

Il y a deux ans, l'Angleterre ayant refusé de reconnaître la conquête de l'Éthiopie, la Société des Nations a décidé d'appliquer contre l'Italie les sanctions économiques. Le Canada n'avait rien à voir avec cette conquête, qui ne l'intéressait aucunement. Cependant, il fut entraîné dans l'affaire, parce que le gouvernement d'Ottawa s'est contenté de suivre l'Angleterre. La conséquence fut grave pour notre province, car le marché italien, pour notre poisson, nous fut fermé. C'est alors que le département provincial des pêcheries sur la recommandation de l'hon. M. Onésime Gagnon, décida de venir en aide aux pêcheurs de morue en leur accordant un bonus. Cette aide a été continuée en 1938. Les pêcheurs recevront leurs chèques avant les fêtes. vient de déclarer le ministre.

Advertisement for Vicks Vapo-Rol. Title: Qualité indéniable THE "SALADA". Includes image of a man and text: 'MERCI, CHÉRIE. VOILA CE QU'IL FAUT POUR SOULAGER UN RHUME DE CERVEAU... MIEUX ENCORE, MON CHÉRI-ÇA AIDE À PREVENIR BIEN DES RHUMES -- IL SUFFIT DE L'EMPLOYER A TEMPS VICKS VA-TRO-NOL'

Prix Réduits-Valeurs Augmentées LE PLYMOUTH 1939

- 1 Plus grandes dimensions—114" d'Emplacement
2 Nouvelle Performance du Moteur Haute-Couple avec Plus d'Economie
3 Nouvel Embrayage 'Handy Control'
4 Nouvelle Transmission à Prise Automatique
5 Nouveaux Ressorts Spiraux en Acier Amola
6 Nouveaux Compte-Tours "Signal Sécurité"
7 Nouveaux Phares Avant-Sécurité Aérodynamiques—meilleur éclairage de la route
8 Freins Hydrauliques à Double Effet Eprouvés—plus grande sécurité



Sédon Aéro-dynamique Plymouth De Luxe de 1939, 4-Portières

Vous Payez moins cher et recevez plus! Vérifiez les caractéristiques techniques que ce spacieux Plymouth de 1939 vous apporte!

PRIX RÉDUITS... valeur considérablement augmentée!... voici ce qu'affiche le Plymouth de 1939! Ce nouveau Plymouth se présente sous un brillant style nouveau avec des intérieurs d'un luxe inouï... plus d'espace utilisable... performance extraordinaire d'un nouveau moteur Haute-Couple avec plus grande économie! Les nouveaux Ressorts Spiraux en Acier Amola combinés avec le fameux montage du moteur d'après Pouvoir Flottant (brevet) et les amortisseurs de choc type-avion perfectionnés rendent le roulement du Plymouth d'une douceur sans précédent. La nouvelle Direction Sûre-Exacte de Plymouth et ses Freins Hydrauliques à double effet éprouvés vous assurent une sûreté et une facilité de contrôle plus grandes. Dans les modèles Custom et De Luxe le levier de changements de vitesses n'est plus sur le plancher, mais bien sur la colonne de direction. Vous ne réaliserez pas la remarquable VALEUR qu'offre Plymouth tant que n'avez VU et CONDUIT un modèle de 1939 vous-même... Votre dépositaire Chrysler-Plymouth-Fargo le plus rapproché sera heureux de vous procurer cet agrément. Voyez-le aujourd'hui!

CONÇU ET FABRIQUÉ PAR CHRYSLER. FACILE À ACHETER. Votre auto actuel représentera probablement une forte partie du nouveau Bas Prix de Livraison du Plymouth... balance par légères mensualités.

ALBERT MICHAUD, RIMOUSKI.

MISE AU POINT La Laurentienne

Monsieur le Rédacteur, Certaines gens, dont on ne peut douter par ailleurs de la sincérité, ne peuvent comprendre qu'une compagnie d'assurance-vie à étiquette canadienne-française ait autant de chances de réussir que n'importe quelle autre compagnie. Et pourtant, La Laurentienne, bien qu'entreprise naissante, n'en offre pas moins pour cela les mêmes garanties de solidité et de sécurité que les meilleures compagnies opérant en Canada. Toutes les institutions d'assurance sur la vie obéissent à d'identiques règlements de régie interne et externe, sont soumises aux mêmes principes mathématiques qui les guident depuis toujours, sont sujettes à la même surveillance des Pouvoirs Publics, dont l'impartialité s'applique à tous les organismes du genre, sans tenir compte aucunement des personnes et des chartes pour qui il n'est pas de passe-droits. La fondation d'une compagnie d'assurance-vie, quelle que soit son étiquette raciale, implique, à dire vrai, un minimum de risque, tendant toujours vers zéro, à moins de la faire 150 000, sement pour amorcer la faillite. Dans le cas de La Laurentienne, l'honnêteté et la compétence de ses officiers supérieurs, le choix de ses gérants et agents, la politique rigoureuse d'économie appliquée à son organisation, le compréhensif accueil du public, supplantent un succès prochain que confirment déjà les résultats inscrits à date: presque toutes les actions souscrites sur une durée de moins de sept mois et fixant en décembre l'entrée en opération de La Laurentienne. Cette attitude défaitiste du simple point de vue psychologique, à moins de l'attribuer à l'indéterminable complexe d'infériorité des Canadiens français, est quasi inexplicable, car, à moins de se fermer les yeux pour ne pas voir, il faut convenir que les nôtres ont progressé à pas de géants dans le domaine économique posant dans Les Prévoyants du Canada, L'Alliance Na-

tionale, La Sauvegarde, Les Artisans Canadiens-Français, La Caisse Nationale d'Economie, La Survivance, Les Caisses Populaires, les jalons de notre reconquête. D'autre part, il nous faut reconnaître qu'il existe une catégorie de détracteurs de La Laurentienne beaucoup plus difficile à convertir. Il s'agit de certains agents canadiens-français pas tous, au service des compagnies anglo-canadiennes, américaines ou britanniques. Ils sont à l'origine de tous les bruits qui courent ici et là sur le compte de notre compagnie. Obligés de gagner leur vie en drainant par millions — l'année dernière cinquante-six millions — les épargnes de leurs compatriotes dans des entreprises rivales des nôtres, ils ne limitent pas leur zèle à prôner les avantages respectifs de leur compagnie, mais à débâter contre les mouvements de renaissance économique au Canada français, en particulier contre La Laurentienne. Ils moquent la généreuse tentative de quelques Canadiens français désireux de libérer leurs compatriotes du capital étranger; ils prétendent qu'une compagnie d'assurance-vie canadienne-française, parce que canadienne-française, n'a aucune chance d'arriver — c'est leur propre expression — contre les compagnies existantes. Dans leurs rondes des villes et des campagnes, ils dissuadent les nôtres d'encourager La Sauvegarde et La Laurentienne. Il n'est pas de bobards qu'ils ne répandent dans leurs milieux. Les Canadiens français, selon eux, n'ont pas le sens des affaires, — c'est l'opinion, au contraire, de plusieurs économistes que les Canadiens français se sont montrés peut-être les meilleurs hommes d'affaires du continent pour avoir conservé, après trois cents ans de conquête, ce qui leur reste aujourd'hui —, ils sont inférieurs à leurs compatriotes anglais, leurs entreprises sont vouées tôt ou tard à la faillite, — ils oublient volontiers qu'ils ont perdu de « la grosse argent » à la bourse sur les tuyaux des journaux anglais — ils manquent de fair-play, et patati et patata. Nous n'avons le temps ni l'espace de relever ces insanités. Seulement

CHRONIQUE MEDICALE

par le Docteur DUBLET

OÙ EST LE BON ? PAIN D'AUTREFOIS ?

Celui que nous consommons est riche en amidon et pauvre en matières azotées et en gluten, indispensables à la croissance et à la musculature.

C'est un fait d'observation courante que le pain qu'on vend aujourd'hui est mauvais et ne ressemble pas au bon pain que mangeaient nos pères. Pourquoi ?

Il y a une foule de raisons qui expliquent cet état de choses contre lequel ont protesté en vain hygiénistes et médecins et tous ceux qu'intéressent la santé et l'avenir de notre race, raisons de gros profits pour les producteurs de blé, ainsi que pour les intermédiaires industriels qui vivent du commerce des grains et farines, raisons venant de l'Etat qui s'est mis à faire de l'économie dirigée et qui veut résorber les excédents de blé à l'aggravé la sous-consommation du pain, et il faut bien le dire, raisons venant du public qui a modifié son régime alimentaire et a remplacé cette denrée essentielle autrefois, par des aliments de remplacement qui ne le valent pas et coûtent plus cher, d'un déséquilibre du budget familial et aggravation de la crise dont nous souffrons.

Avant la guerre, le blé français était le meilleur. La terre de France en produisait de 10 à 20 quintaux à l'hectare, dans ce blé il y avait 12 p. 100 de gluten qui est la viande du muscle. Après la guerre, bouleversement général et période de défécience; pour y parer, on sélectionna les grains de blé et on réserva les plus gros. Les méthodes de culture furent améliorées et grâce aux engrais nos agriculteurs virent la production doubler et même tripler parfois, 40 ou 45 quintaux à l'hectare fut récolté couramment, mais si les grains de blé étaient plus gros, ils étaient riches en amidon et renfermaient à peine 8 p. 100 de gluten; de même les sels phosphorés, les phytines, les graisses, les vitamines et entre autres la vitamine E, celle de la reproduction, etc., qu'on trouve dans l'enveloppe du grain disparaissent par suite du bûchage excessif qui en

prive la farine. Celle-ci est très blanche, mais privée de ses éléments nutritifs essentiels et très riche en amidon, si bien qu'elle n'est plus panifiable. On obtient une sorte de colle de pâte, faite du liant donné par le gluten.

Les chimistes sont alors intervenus et ils ont conseillé d'incorporer à la farine différents sels, entre autres le perborate d'ammoniaque pour faire lever la pâte et la boursoufler afin qu'elle ressemble à du pain et soit vendable. Mais devant les protestations du public et des hygiénistes, ces additions de produits chimiques furent interdites. Ce n'est pas tout; autrefois pour faire du pain, on employait le levain, pâte fermentée et aigre par ensemencement à l'aide d'une portion de levain de la veille, maintenant on emploie une levure de bière, à marche rapide, qui est nettement insuffisante. Le levain d'autrefois renfermait un ferment: l'acide lactique qui conservait le pain, lui donnait sa plasticité et l'empêchait de durcir trop rapidement. La levure, elle, ne contient pas d'acide lactique. Ajoutez à cela que les boulangers ont, à peu près tous, abandonné le brassage de la pâte pour le pétrin mécanique et le chauffage des fours au bois pour le chauffage au gaz ou au mazout.

Toutes ces erreurs et un blutage excessif pour avoir un pain très blanc sont les causes d'une mauvaise panification, notre pain est riche en amidon et pauvre en matières azotées et en gluten, indispensables à la croissance et à la musculature. Depuis le cultivateur jusqu'au boulanger, en passant par le meunier, sans oublier l'Etat, personne ne songe à améliorer le pain. Tous veulent gagner de l'argent sur le dos du consommateur, tant pis si on étiole la race!

Docteur DUBLET. (« VENDEMIERE », Paris ).

APPARITION D'UN PRINCE

On a toujours du plaisir à voir rajouter les moyens d'action. La réalité prend des leçons au cinéma, le « vieux cher » M. Neville Chamberlain nous l'avait déjà prouvé — et l'histoire ne l'oubliera pas. Mais il semble que, dorénavant, la diplomatie doit être battue par le sport avec une certaine régularité.

Le comte de Paris n'a point le droit, comme on sait, de mettre pied sur la terre de France. La loi d'exil est rigoureuse et les gendarmes qui surveillent nos frontières ne badinent pas, eux, avec cette légèreté que tout le monde bouscule et violente. Le gendarmier, comme l'antique diplomate, n'avait pas prévu l'aviation et les douaniers sont confondus.

Le procédé du comte de Paris a néanmoins ravi tout le monde. Le geste était « chic », amusant et courageux à la fois. La légalité était « survolée » par suite d'un joli subterfuge que le Populaire de Léon Blum n'a pas regardé lui-même d'un œil trop sévère.

La comtesse de Paris avait donc envoyé aux grands journaux français une convocation pour un lieu mystérieux, aux environs de Paris, où elle devait leur faire part d'une importante communication de son époux.

Les journalistes furent prêts au lieu et à l'heure dits. On les enleva en des autos diverses, en plein jour, à la mode gangstérienne; on les fit tourner et retourner dans l'inconnu jusqu'à la rencontre d'un château mystérieux, où l'on s'arrêta. C'était déjà bien des émotions et l'on concevait chez nos confrères une légitime curiosité. Elle ne fut pas déçue mais surprise, puisque, au lieu de la charmante comtesse, les journalistes se trouvèrent en face du jeune prétendant lui-même. Le prince avait sauté dans un avion, franchi audacieusement la frontière et il demandait à la loyauté de ses invités de ne pas dénoncer sa présence avant qu'elle ne fût plus — c'est-à-dire avant trois heures de l'après-midi, car le comte de Paris se disposait à rejoindre, toujours en avion, on l'imagine du moins, la terre belge où il réside.

Romanesque, juvénile aventureux, prompt, clair, moderne, tel est le film.

Les déclarations du comte de Paris sont empreintes de bon sens et d'esprit hautement patriotique. Il ne sonne pas la cloche germanophile, ah! certes non, et ce n'est pas de lui que pourront jamais se recommander les amis du fascisme ou du national-socialisme en France.

Le comte de Paris a souffert, comme tous les Français, de cette humiliation de son pays, après le diktat allemand, « humiliation, dit-il, sans précédent dans notre histoire ». Mais le prince juge que la France, dans l'état où elle se trouve, était incapable de faire mieux et estime qu'il eût été « criminel » de vouloir résister. Son appréciation des forces françaises, peut-être parce qu'il ne vit pas en France, nous apparaît entachée de trop de pessimisme.

Mais comme on le comprend lorsqu'il nous dit, avec amertume: « Nous passons pour respecter notre parole et notre signature, et plus encore dans leur esprit que dans la lettre. C'était le fruit de quinze siècles d'histoire ou la puissance de nos armées répondait de la fidélité de nos engagements. Nous avons perdu ce renom en un mois. »

Le comte de Paris, ainsi que l'on pouvait s'y attendre, se met à la disposition des citoyens français. Il propose la solution monarchique, mais sans pousser les hauts cris, sans fanfaronnade, avec simplicité et dignité. France d'abord...

Les démocrates qui assistaient à la réunion clandestine l'entendirent parler sans irritation. On était entre Français, ce qui, pour les Français, commence à signifier quelque chose.

(« TEMPS PRESENT », Paris ).

LA PEUR DE L'AN MIL

C'est une histoire folle, une histoire cent pour cent américaine.

Un poste de radio avait organisé une représentation radiophonique de la Guerre des Mondes, le célèbre roman de Wells, publié il y a plus de quarante ans. On sait quel en est le thème: des géants venus de la planète Mars envahissent la Terre et livrent aux humains une guerre impitoyable.

La radio américaine en avait fait un scénario « vécu ». Les géants martiens venaient de tomber à proximité de New-York dans l'Etat de New-Jersey.

De minute en minute, des bulletins d'information signalaient l'attaque de Manhattan, la défense glorieuse de Broadway et le fait d'armes héroïque du lieutenant Percy C. Freesey qui avait plongé son avion en flammes en pleine tête d'un monstre martien. Le président Roosevelt — et les auditeurs reconnaurent tous sa voix chaude et son accent bostonien — adressait un message « aux vaillants défenseurs du pays et aux nobles populations civiles »...

BOUFFEES D'AIR DE FRANCE

Faits divers et Bruits du monde

SEPT JOURS ... SEPT NUITS

par Clément VAUTEL

Les parapluies célèbres

Non, avant le parapluie auquel vous pensez, il y a eu celui de Louis-Philippe, ce bon monarque qui, en homme prudent, ne sortait jamais sans son riflard. Ah! comme les hommes d'esprit d'il y a un siècle le lui reprochaient, cet accessoire qu'ils trouvaient bourgeois, vulgaire, platement pacifique! Les Aristophanes du Charivari, de La Caricature, etc., surnommèrent l'ancien combattant de Valmy le « roi-parapluie », et ce sobriquet, avec la « poire » de Philippe, fut une des causes de la révolution de 1848... Que voulez-vous, les Français voulaient un emblème plus flatteur pour l'amour-propre national. Ils furent bientôt servis... Après le pépin sans gloire, ce fut le sabre.

Vais-je en arriver maintenant au parapluie de M. Chamberlain ? Pas encore.

Le tragique incendie de Marseille a été, comme toutes les catastrophes, l'occasion de rappeler des « précédents » hélas! nombreux. Le dernier en date est l'incendie des Nouvelles-Galeries — celles du boulevard Bonne-Nouvelle qui ne fit pas de victimes. Cette « flamme » fut un spectacle vraiment sensationnel pour la foule. Je me souviens de ce bon papa qui, trouvant en toutes circonstances un prétexte à quelque leçon de morale, disait à son petit garçon effrayé par les flammes et la fumée: — Voilà ce qui arrive, Toto, quand on joue avec les allumettes!

Il y a une bonne cinquantaine d'années, le feu prit aux grands magasins du Printemps, qui étaient alors bien moins grands qu'aujourd'hui. Heureusement, c'était après la fermeture... Seul était resté, dans son bureau, le directeur-fondateur de la maison, M. Jules Jaluzot.

Tout brûla avec une rapidité fantastique. M. Jaluzot parvint cependant à se tirer d'affaire, mais ses favoris, déjà fameux, étaient roussis. Et c'est d'une voix émue — cela se comprend assez — qu'il déclara: — Je n'ai pu sauver que mon parapluie.

Cette phrase, partant publiée, devint célèbre. Elle entra même, et y resta pendant longtemps, dans la collection des clichés de la conversation parisienne. Pour tout dire d'un joueur déçavé, d'un pigeon plumé par une donzelle, d'un client de Robert-Macaire, on n'avait qu'à prononcer: — Il n'a pu sauver que son parapluie, comme Jaluzot!

— Ou mieux encore: — Moins veinard que Jaluzot, il n'a même pas pu sauver son parapluie!

Le troisième de ces riflards célèbres est celui de M. Chamberlain. N'ajoutons rien à ce qu'il a inspiré en prose, sinon en vers, à tant de panégyristes.

Quand il y avait des responsables

Le 25 octobre 1499, vers 9 heures du matin, le pont Notre-Dame s'éroula avec les soixante maisons qu'il portait.

L'enquête aussitôt ouverte fit apparaître la responsabilité du prévôt des marchands et des échevins qui louaient ces maisons très cher et ne consacraient qu'une très petite partie de l'argent ainsi perçu à l'entretien du pont construit en bois.

Circumstance singulièrement aggravante, le maître des oeuvres ou l'architecte avait averti les offici-

ciers municipaux de l'urgence nécessaire de réparer ce pont. Ils méprisèrent cet avis et persévèrent dans leur incurie.

Un maître charpentier s'adressa au prévôt des marchands et lui dit: — Le pont s'éroulera aujourd'hui même.

Le prévôt fit mettre cet important prisonnier et se rendit au Parlement pour dénoncer le charpentier comme un misérable qui voulait répandre la panique. Comme il n'était que 7 heures du matin, c'est le président Baillet qui le reçut... Loin de partager la colère du chef de l'édilité parisienne, le magistrat profita de l'avis qui lui était apporté et dépêcha aux habitants du pont l'ordre de déménager au plus vite. Mais il était trop tard...

Un chroniqueur du temps, Robert Gaguin, a laissé ce récit: — On vit le pavé s'entr'ouvrir et les maisons se fendre; accidents précurseurs de la chute, qui se produisit avec un fracas terrible. Le pont et les maisons, en s'éroulant; dans la Seine firent s'élever un nuage de poussière dont l'air fut obscurci. Plus de cent habitants de ces maisons furent écrasés ou se noyèrent. L'amas des débris obstrua le cours du fleuve et en fit remonter les eaux, qui entraînaient des femmes occupées à laver sur ses bords. D'autres victimes encore périrent dans cette catastrophe qui était due à la négligence des magistrats de la ville.

La faute de ces responsables ne devait pas rester impunie.

Le Parlement manda au Palais le prévôt des marchands, Jacques Piédefer, et les échevins, les fit emprisonner, puis, les déclarant incapables d'exercer à l'avenir aucune fonction publique, les condamna à de fortes amendes, dont une partie suffit à payer la reconstruction du pont.

Je ne sais pas pourquoi je vous raconte cette vieille histoire: elle n'est pas du tout d'actualité.

Dieu merci, de nos jours, un maire et ses édiles ne se montrent jamais si négligents, si imprévoyants... D'ailleurs, s'ils ne remplissaient la mission qu'ils ont sollicitée, si, par leur faute, un accident, une inondation, un incendie ou quelque autre mauvais coup du sort prenait les proportions d'un malheur public, un sévère châtiement leur serait infligé avec la rapidité de la foudre.

Pour les enrhumés

C'est-à-dire pour un public immense, et surtout en ces jours où l'automne commence à jeter un froid.

Un sceptique, ou un incurable, a dit: — La science n'a rien trouvé contre le rhume de cerveau si ce n'est de le baptiser coryza.

Et un autre — à moins que ce ne soit le même — a répandu cette théorie que les médecins trouvent très dangereuse, et non pas seulement pour les malades: — Un rhume sérieusement soigné se guérit en deux semaines, et en quinze jours, s'il est abandonné à lui-même.

Des remèdes au rhume, il y en a des masses. Qui n'a pas sa recette, son produit « épating » ou, du moins, son rhum infallible, ce qui est presque de l'homéopathie?

Mais voici du nouveau. C'est une réclame, une simple réclame, qui nous a révélé ce remède vraiment original, extraordinaire, miraculeux et même quelque peu diabolique, contre le coryza.

Il s'agit d'un onguent à base de

venin de serpent... On l'applique en frictions sur le pli du coude et, une ou deux minutes après, « une sensation de fraîcheur dans le nez se produit, la respiration nasale devient plus libre, les écoulements s'atténuent », et la guérison est le plus souvent obtenue en vingt-quatre heures.

Le rhume de cerveau guéri par du venin de serpent appliqué au pli du coude! Je ne dis pas non, mais, enfin, je l'avoue, je suis sidéré... Il est vrai que le serpent, qui fut mis à contribution, comme le basilic, la chouette, le bouc noir, le crapaud etc., par la sorcellerie thérapeutique, a déjà fait sa rentrée dans la pharmacopée: tant mieux, c'est bien le moins que nous prenions cette revanche sur une sale bête dont les intrigues ont été fatales à nos premiers parents et, par ricochet, à nous-mêmes.

Gaby coiffée à l'antique

M. Marc Ruyer, « premier ouvrier coiffeur de France », est allé à Rome à l'occasion du bimillénaire d'Auguste — c'était, en effet, une occasion exceptionnelle — et il a découvert, dans les musées, certains bustes et statues de femmes qui lui ont paru coiffées avec beaucoup de chic.

Retré à Paris, ce travailleur de la tête a présenté des reconstitutions de la mode capillaire chez les Romaines. A vrai dire, ce sont encore, et même plus que jamais, des bouclettes... Et un de nos confrères ajoute: « Avec, sur le front, un petit escargot soyeux et blond ». J'entends bien qu'il ne s'agit pas d'un véritable escargot: c'est soyeux, mais pourquoi ne serait-ce pas chatain, brun, noir? L'escargot blond ne peut, me semble-t-il, aller bien qu'aux blondes ou pseudo-blondes.

Au fait, la coiffure à la romaine, comme la coiffure à la parisienne, est multiple et diverse: elle a évolué, depuis l'époque fabuleuse de Rome n'était qu'une bourgade enclose dans les limites tracées par la charrue de Romulus jusqu'au siècle d'Auguste, à plus forte raison jusqu'à celui d'Augustule, pauvre petit César venu en fin de série... Et puis, mesdames, il faut choisir:

Voulez-vous être coiffée comme Lucrèce, « qui gardait la maison et filait de la laine »; comme la « vamp » Poppée, maîtresse, puis femme de Néron; comme les frivoles petites femmes qui ont inspiré Ovide ou les honnêtes personnes qu'a célébrées Tribulle? Je n'ose vous conseiller la coiffure de Messaline... Mais vous me direz que, pas plus que l'habit ne fait le moine, la coiffure ne fait la femme. Vous avez raison: que de coquines se coiffaient jadis à la vierge, que de diablesses se coiffent aujourd'hui à l'ange!

Un titre usurpé

Un journal du soir a publié ce titre: « Mort courageuse de deux condamnés qui assommèrent le gardien de la prison d'Avignon ». Mort courageuse? Pour un peu, on croirait que ces deux condamnés ont noblement péri en accomplissant quelque acte de dévouement... Non, ils ont eu la tête tranchée, et c'est pourquoi le titre devait être, simplement: « Exécution de deux assassins ».

Clément VAUTEL. (« GRINGOIRE », Paris ).

Excelsior — CE QU'IL NOUS FAUT —

Une ère d'ascétisme s'ouvre devant nous, comme un paysage d'a-cier aux lignes rigides, avec des sacrifices et des joies en profondeur, et soudain de fulgurantes lueurs, car il nous faut des actions d'éclat dans tous les domaines de la paix: des prouesses qui nous rappellent au monde. Puisqu'on nous accuse d'être un peuple qui se meurt, puisque nos athlètes semblent tout justes bons pour se mesurer avec les athlètes du Luxembourg ou de la Suisse, nous voulons que la France se couvre de stades, et des vainqueurs aux Jeux Olympiques. Un autre Jean Bouin et un autre La Coupe Davis. Un autre Normande, et le ruban bleu. Un autre Mermoz, et la royauté de l'air. Un autre hérosisme: une autre légende, des records et des raids, notre voix sur toutes les ondes et notre drapeau hissé au mâit.

Que de nouveaux esprits se tendent et que dans la nuit que ne troublent plus les meetings s'allument les petites lampes. Lampes d'un Valéry et d'un Claudel, d'un Géraudoux et d'un Romains, d'un Bergson et d'un Mauriac. Lampes des fabricants d'idées, des philosophes, des chercheurs, des poètes, lampes-sigaux qui inondent la voie. Nous avons besoin d'oeuvres qui contraignent le monde à l'admiration, nous à l'espoir. Besoin de découvertes éclatantes, d'inventions durables. Besoin du travail de tous nos laboratoires, et d'un nouveau Pasteur. Que jamais notre intelligence ne soit aussi lucide, notre science aussi armée, notre puissance créatrice aussi féconde. Que notre lumière, une fois de plus, soit notre force.

Le tragique de ces premières journées de paix, où déjà nos énergies et même notre clairvoyance ont à se défendre contre l'infiltration lente et tenace des habitudes et des façons de penser endormées, vient de ce que nous nous trouvons incapables, le soulagement animal une fois passé, de nous représenter clairement et de classer dans une hiérarchie des valeurs un événement que les uns nous présentent

comme une défaite nationale, et les autres comme la première grande victoire de l'idée de paix. Mais ce n'est pas le moment de s'abandonner à son malaise, et si c'est la paix, ce qui vient, le plus sûr moyen de ne pas se montrer indigne d'elle est de lui porter ceci en offrande: un pays qui consent encore à être le pays de Dieu, une nation axée sur elle-même, en équilibre sur son passé et d'accord avec son destin, réarmée jusqu'à l'âme.

Pierre PETITBON. (« MA-RIANNE », Paris ).

LES SKIS

La propagande en faveur des sports d'hiver a commencé, et l'on peut mesurer le terrain parcouru en un demi-siècle. Il y a cinquante ans, nous nous trouvions dans le bureau de Joyant, l'un des éditeurs d'art les plus connus à l'époque, et nous découvrions dans un coin deux longs morceaux de bois à la pointe recourbée. Joyant nous expliqua qu'il s'agissait là de skis, et que cela servait à se déplacer sur la neige. Pour un Parisien, la chose paraissait toute nouvelle, alors qu'elle était très connue dans les pays nordiques. A présent, les sportifs de toutes catégories ont adopté le ski, et les stations météorologiques nous donnent la hauteur de la neige dans tous les resorts où l'on pratique les fameux sports d'hiver. Des que nos compatriotes se voient octroyer un petit congé, ils courent vers les Alpes ou vers les Pyrénées, afin de glisser sur les terrains préparés d'avance. Ils n'hésitent pas à « rendre » en des localités très éloignées, ne fût-ce que pour deux jours.

Pierre VEBER. (« CANDIDE », Paris ).

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

M. le chanoine Maurice Rioux, curé de Saint-Henri-Montréal, décédé le 17 de ce mois, était membre de la Société d'une messe.

S.-E. CHENARD, prêtre. Chancelier.

UNE COMPAGNIE MUTUELLE Solide comme le continent NORTH AMERICAN LIFE. Tous les profits aux assurés Bureau Chef: Toronto, Canada

OÙ EST JOS ? A PRENDRE UNE DOW BIÈRE Old Stock. On ne peut guère blâmer Jos D'avoir une telle fringale: Il préfère la DOW aux photos, Car il sait qu'elle est idéale!

Soirs de Paris

LE CONSERVATOIRE AU DANCING

Pour le choix d'une interprète

Je vais rarement, à Paris, dans un dancing; je suis allé, pourtant, vendredi dernier, au Colisée.

C'est que j'avais entendu des voix (Radio-37) qui annonçaient que, dans cet établissement et au cours de cette soirée, Mme Jane Marnac se proposait de découvrir une comédienne débutante pour sa nouvelle pièce.

Cette pièce s'appelle Femmes et n'a pas volé son titre, puisqu'elle ne comprend pas moins de quarante rôles féminins. L'inoubliable créatrice de Pluie avait déjà engagé trente-neuf interprètes du beau sexe. Il lui en manquait une. Elle espérait trouver la dernière, par un concours, genre Conservatoire improvisé dans ce dancing.

Donc, vendredi, le Colisée, qui réunit, je pense, d'habitude, des messieurs et des dames uniquement désireux de se livrer aux joies de la danse; voyait sa clientèle s'augmenter de personnalités du monde du théâtre des lettres et du cinéma.

J'aperçus, en effet, autour de Mme Jane Marnac, coiffée d'un amir de chapeau de velours noir, la boutonnière fleurie d'une grosse rose et plus en beauté que jamais, les silhouettes gracieuses de Mlles Lisette Lanvin et Olly Flint vêtues de «écran»; de l'excellent artiste Duvalès; de notre confrère M. Fortunat Strowski, de l'Institut, et de mon ami Maurice Dekobra, qui n'en est pas encore.

C'était le jury du concours Cinquante-cinq concurrentes — cinquante-cinq pour un seul rôle! — briguaient la gloire et le profit de figurer dans Femmes.

Elles attendaient, derrière l'orchestre, dans un petit couloir, la joue enflammée et le cœur battant, et venaient chercher, de temps en temps, un réconfort auprès des mamans assises dans la salle.

Sans l'orchestre noir et le lot appétissant des taxi-girls, on aurait pu se croire rue de Madrid.

Sur le coup de dix heures, la rumba se termina par un roulement de tambour; la piste fut évacuée et les concurrentes invitées à venir en faire le tour. Un tour muet, ou il ne s'agissait que de faire apprécier sa grâce et sa beauté.

Les «cinquante-cinq» défilèrent donc sous les yeux du jury et sous ceux, moins indulgents, de l'assistance.

Il y en avait de tous poils — si j'ose dire — et de tout plumage. Les unes portaient d'honnêtes robes de quatre sous; les autres, des toilettes de soirée. La plus grande était généralement décollée dans un fourreau blanc à demi transparent qui mettait en valeur tous ses avantages; la plus petite, en robe bébé, avait l'air de jouer dans le jardin des Tuileries.

Le chanteur Jean Tranchant, en veston blanc, les présentait en termes admiratifs qui remplissaient ces demoiselles de confusion.

Elles n'avaient pas besoin de ça! Toutes étaient terriblement intimidées, et une blonde ingénue, voilée de taffetas changeant, termina son tour de piste en courant.

Le public se divertissait énormément.

Ce n'était là, pourtant, que la première et la moins intéressante partie du concours. La deuxième était une épreuve strictement théâtrale. Dix des concurrentes — quarante-cinq ayant été éliminées d'autorité par le jury — durent interpréter une scène de leur choix.

Ce fut la plus belle exhibition de «trac» à laquelle jamais spectateurs eussent assisté. Vainement, le speaker venait charitablement au secours des défaillantes:

— Voyons mademoiselle, ne vous énervez pas. Essayez de continuer. Non? Impossible? Alors, au revoir! Le jury appréciera d'ailleurs sûrement vos qualités d'émotion.

Sur l'estrade de l'orchestre, entre le saxophone et les calesses, le défilé continuait; les lapsus pleuvaient et, de temps en temps, l'on entendait: «Heu!... Heu!», comme au collège.

D'ailleurs une petite déclaration sentimentale qu'elle ne savait rien de «théâtre»; mais qu'elle allait réciter quelque chose qu'elle avait appris à l'école.

Sur leurs fauteuils gris-bleu, les taxi-girls au repos pouffaient de rire dans leurs mouchoirs. Ces jeunes femmes n'ont peut-être pas eu une soirée très fructueuse, vu le concours, mais elles ne s'étaient probablement jamais autant amusées.

Tout de même, deux ou trois de ces comédiennes en herbe montrèrent de l'assurance. Notamment une Mauritanienne aux cheveux courts et drus, au regard impérieux, qui, à la question du speaker: «Et vous, mademoiselle, de quoi allez-vous nous dire quelque chose?» répondit fièrement:

— De personne. Je veux dire de moi.

— Tout de son cru, susurra der-

rière moi une taxi-girl qui, elle, heureusement, ne fait pas de lapsus.

Restaient deux concurrentes qui surclassèrent le lot. L'une, Mlle Sylvette Faugé, plus maligne, avait amené avec elle un joli garçon qui lui donna la réplique. Ces deux jeunes gens se jetèrent à la face, avec ferocité mais non sans talent, les invectives des Amants terribles.

Enfin, Mlle Raymonde Lafontan, qui devait être l'heureuse élue, récita spirituellement, et d'une voix cristalline, les Conseils à une Parisienne d'Alfred de Musset:

Je voudrais... A toute la terre, faire les yeux doux. Il paraît que Jane Marnac désirait une interprète petite, jolotte et blonde. Elle a été servie. Mlle Lafontan, qui ressemble étonnamment à Meg Lemonnier, a tout ce qu'il faut pour suivre les Conseils de Musset.

Et, tandis que la grande comédienne et la petite signaient leur contrat, l'orchestre repit, les taxi-girls recommencèrent leur travail d'écurie et les concurrentes, qui n'avaient pas décroché la timbale, se consolaient en dansant le lambeth walk.

Louis-Charles ROYER. («GRINGOIRE», Paris).

EMIL LUDWIG ET LA RADIO

L'illustre écrivain allemand vient de faire devant le micro une grande déclaration d'amour à la T.S.F. — Je suis devenu un fervent de la radio à-t-il dit, à cause des bénéfices intellectuels qu'elle m'apporte à domicile... Mais le plus grand bienfait que je reçois de ce petit appareil miraculeux, c'est la musique!

Musique qu'il écoute en sybarite, installé sur son divan, en fumant des cigarettes et en dégustant quelque cru français choisi selon l'audition.

(«MARIANNE», Paris).

La Paix par le Christ

Nous sommes quelques centaines de jeunes hommes en France que les derniers événements ont tendus jusqu'à la douleur physique, jusqu'à l'insomnie et à la maladie. Quelques centaines de jeunes hommes qui ne veulent pas choisir entre la guerre et la honte; qui ne prenons notre parti ni d'une guerre monstrueuse, ni d'une paix pourrie, ni d'une France lépreuse, qui n'arrivons pas à concevoir la France sans la paix, ni la paix sans la France. Quelques centaines de jeunes hommes que le pli de notre pantalon ou la couleur de nos cravates n'empêchent pas de dormir; qui ne louchons ni vers l'Académie, ni vers les prix littéraires; qui n'ambitionnons ni ruban, ni rosette, ni sinécures fructueuses, ni sièges dans les conseils d'administration, ni postes d'attachés de cabinet. Et qui avons décidé de ne pas prendre de repos avant que ça change, avant que la France soit rétablie dans sa pureté et la paix dans sa justice.

Nous sommes quelques centaines de jeunes chrétiens qui avons compris que la France et la paix n'auront de subsistance et de persistance que par le Christ et qui avons résolu, en simple logique, de réinstaurer la paix et la France dans le Christ.

Qui veut venir avec nous? Qui veut jouer avec nous au grand jeu de vie et de mort? Qui veut participer à la grande croisade pour la paix par le Christ? Que celui qui a dit oui, ne regarde plus en arrière. Qu'il entre tout de suite jusqu'au cou dans la grande moisson.

Pour sa paix, le Christ réclame des hommes. Qui répondra? Joseph FOLLLET. («TEMPS PRESENT», Paris).

L'ENVERS DU CINEMA

Recettes

On prévoit, que le dessin animé de Walt Disney «Blanche Neige et les sept nains» atteindra un chiffre de recettes de deux cent cinquante millions de francs au minimum. C'est le montant le plus élevé qu'un ait jamais enregistré pour un film. Actuellement cent trente-cinq millions ont déjà été perçus en Amérique, cinquante en Angleterre et il reste tous les autres pays du monde, y compris la France, pour lesquels on ne connaît pas le détail.

Sa réalisation a coûté cinquante-cinq millions, ce qui laisse une belle marge de bénéfices à Walt Disney. Chacun veut en profiter et déjà un acteur et une actrice qui ont «prêté» leur voix aux personnages de «Blanche Neige» demandent devant les tribunaux une plus grosse part de gâteau.

Il est amusant de comparer ces chiffres au montant des recettes de certains films célèbres. C'est ainsi que le «Chanteur de jazz» avec Al Jolson, rapporta cent soixante-quinze millions, les «Quatre cavaliers l'Apocalypse» cent soixante et «Cavalcade» rien que pour l'Angleterre, soixante millions. Ce sont des sommes coquettes... A quand le premier grand film

BOUFFEES D'AIR DE FRANCE

Faits divers et Bruits du monde

HIER ET AUJOURD'HUI

par FRANCHEVILLE

Les premiers gaz et le premier masque.

C'est un sujet de conversation assez désagréable, certes; mais il faut bien s'habituer à en parler tranquillement, comme d'une chose toute naturelle et normale, puisque la sauvagerie humaine nous y contraint... Sait-on quelle est l'origine du masque à gaz? Qui se douterait que le principe de cette invention bien moderne, âgée, semble-t-il, de vingt-trois ans, remonte au XVIIIe siècle?

Elle est due au célèbre aéronaute-physicien Jean-François-Pilat de Rozier, né à Metz en 1756, qui, après avoir effectué le 20 novembre 1783 la première ascension en ballon libre, se tua à vingt-neuf ans, le 15 juin 1785, près de Boulogne-sur-Mer, en voulant tenter la traversée de la Manche à bord de son «aéromontgolfière». Moins de trois mois auparavant, le 21 mars 1785, Pilat de Rozier avait présenté à l'Académie des Sciences l'ancêtre de nos masques à gaz qu'il venait de construire et qu'il décrivait en ces termes dans sa notice explicative:

«Respirateur, ou appareil grâce auquel on peut descendre dans les lieux infectés... Ce tube, adapté au nez, est en taffetas gommé, garni d'un fil de laiton qui serpente intérieurement et qui le maintient dans la forme cylindrique. En dehors du cloaque, en A, on arrête le bout supérieur du tube, dont la suite se continue et descend, à travers les émanations, jusqu'en B, dans un petit réservoir d'air ou boîte de fer-blanc que celui qui opère porte sur son dos. Par un des côtés de ce réservoir, en D, sort un autre conduit semblable au premier et qui va s'adapter à l'aide d'une vis au nez du masque, dont les yeux sont garnis de verre et les bords de peau velue afin qu'il ne puisse blesser celui qui le porte. Toute l'attention de celui qui porte ce masque doit être d'aspirer par le nez et d'expirer par la bouche en laissant échapper l'air au milieu des gaz...»

Ajoutons que dans l'art de la guerre, l'usage des gaz asphyxiants, ou plus exactement des fumées suffocantes propagées soit par des machines à soufflerie, soit par des boulets et des bombes, fut connu de toute antiquité... En 1726, l'Allemand Fleming se flatte d'avoir réalisé un terrible obus fumigène où il introduit, entre autres substances, de l'arsenic et du venin de vipère! En 1790, un alchimiste présente à Louis XIV un «liquide infernal» que le roi repousse avec indignation. Leibnitz, Glauber, Fioravanti, Léonard de Vinci, Brechtel, etc., inventent toutes sortes de projectiles empoisonnés, aveuglants, stupéfiants, à base de soufre, de térébenthine, d'arsenic, d'acide azotique... En 1536, Jacques Cartier revenant du Canada, raconte que les Iroquois attaquent les Hurons

au moyen de fumées puantes et venimeuses. Et quatre siècles avant Jésus-Christ, c'est en les noyant dans d'épaisses vapeurs de soufre et de poix, que les Bœtiens sont vainqueurs des Athéniens. Mais jusqu'au 22 avril 1915, les plus farouches conquérants recouraient presque toujours devant ce procédé de guerre, parce qu'ils le jugeaient déloyal et barbare.

Le budget de Paris.

Le préfet de la Seine a remis au conseil municipal qui va le discuter, son projet de budget de la Ville de Paris pour 1939. Il s'élève au total vertigineux de 5 milliards 600 millions, que nous aurons à payer éventuellement l'année prochaine, si personne ne se met en travers.

Ce n'est encore qu'un «projet», assurément. Mais il donne l'impression qu'à une époque difficile où la plus stricte économie devrait être de rigueur dans les finances publiques, nos dirigeants inventent des dépenses toujours croissantes pour le plaisir de jeter l'argent par les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

Ainsi, il est avéré que les Parisiens se saignent au quatre veines pour entretenir l'immense contingent d'étrangers plus ou moins indésirables, qui résident dans le département de la Seine, véritable dépôt de l'univers. Il y a certes de très braves gens parmi ces aubains, mais ils ne trouvent pas toujours du travail ici; il se font inscrire au chômage, et cela nous coûte chaque année soixante millions.

Ils ont des enfants, que la Ville instruit gratuitement dans ses écoles... et cela nous coûte vingt-six millions.

Ils sont parfois malades. L'assistance publique les héberge et les soigne à l'œil dans les hôpitaux... et cela nous coûte dix-sept millions.

Il en est qui n'ont pas la tête solide et qui deviennent fous. Nos asiles d'aliénés les recueillent... et cela nous coûte trente millions.

Nous payons encore généreusement les frais de séjour dans les prisons de ceux, trop nombreux hélas! qui sont venus chez nous pour semer le trouble, voler, escroquer, assassiner... Sur cent détenus, on compte vingt-sept étrangers nourris et logés aux frais de la prison. Et cette jolie catégorie d'«invités» nous coûte naturellement plusieurs millions supplémentaires, que le percepteur raflera de gré ou de force dans la poche des honnêtes citoyens des bonnes poires qui gagnent leur petite vie en travaillant.

Faisons l'addition. C'est au bas mot une somme de cent quarante à cent cinquante millions que les Parisiens payent annuellement rien que pour régaler la horde étrangère qui infeste leur ville — dont le budget est en déficit de huit cents millions... Ce n'est pas étonnant!

ON CHERCHE UN POETE

Le 16 novembre, le grand prix de la Ville de Paris sera décerné. L'année dernière, il était réservé à un romancier, et ce fut M. Roger Martin du Gard qui l'obtint, huit jours avant de cumuler avec le prix Nobel. Cette année, il doit échoir à un poète.

Le jury est embarrassé. Il y a bien des jeunes poètes, quoi qu'on dise. Mais ils sont peu connus. Ce serait justement l'occasion d'en découvrir un. Seulement, on craint de se tromper.

Alors, la bourse de vingt-cinq mille francs (Paris fait bien les choses) consacrerait probablement une réputation d'avant guerre. On parle de M. Léon-Paul Fargue. («CANDIDE», Paris)

Les chasseurs d'images

A Hollywood, on vient de réaliser un film à la gloire des chasseurs d'images, c'est-à-dire de ces reporters du cinéma qui sont chargés d'aller — souvent au péril de leur vie — prendre sur le vif des scènes de catastrophes, de guerre, de révolution, pour le compte des actualités. Pour rester dans l'ombre, leurs exploits n'en sont pas moins dangereux, et parfois il leur faut une véritable dose d'héroïsme. Le scénario réunit toute une série de scènes dramatiques: batailles de gangsters, accidents d'a-

viation, explosions, combats, catastrophes maritimes, etc... Le reporter héroïque est Clark Gable et la vedette féminine Myrna Loy. («RIC et RAC», Paris).

L'AGE DU GENIE

Curieux de savoir à quel âge meurent le, hommes de génie, un statisticien obstiné a recherché l'âge de 4.795 «grands hommes». La moyenne de leur vie est de soixante-cinq ans et huit mois: le génie conserve, il est synonyme de sagesse. Notre statisticien a établi que beaucoup d: ces 4.785 hommes de génie dépassèrent les 80 ans, 35 sont morts à 90 ans; 29 à 91 ans; 26 à 92 ans; 13 à 93 ans; 9 à 95 ans; 11 à 96 ans; 7 à 97 ans; 6 à 98 ans; 4 à 99 ans; 3 à 100 ans; 3 à 101 ans; 2 à 103 ans; 2 à 104 ans; 1 à 105 ans; 1 à 106 ans; 1 à 108 ans; un à 110 ans.

L'obstiné statisticien n'a pas cru devoir remonter jusqu'à Mathusalem! Mais Mathusalem avait-il du génie? («MARIANNE», Paris).

Trop de générosité. Messieurs, n'en jetez plus! La philanthropie, la charité, l'accueil fraternel sont de bien belles choses, certes; mais sous prétexte que c'est le contribuable, qui règle la note, il ne faudrait tout de même en abuser au point d'en faire des idioties.

Le feu dans les magasins

La catastrophe de Marseille est sans précédent, du moins dans l'histoire des grands magasins. On s'aperçoit, hélas, que malgré le dévouement des sauveteurs — et malgré l'assurance trompeuse que toutes les précautions ont été prises pour la sécurité du public — rien ne résiste au feu lorsque les moyens de défense fonctionnent mal et que les pompes n'ont pas d'eau.

Des sinistres du même genre, nous en avons vu plusieurs à Paris: l'incendie de l'annexe du Bon Marché en novembre 1915, celui des nouveaux magasins du Printemps (28 septembre 1921), celui de la Ménagère (11 juillet 1930). Ils se déchaînent avec autant de violence irrésistible et de rapidité qu'à Marseille; mais ils furent heureusement moins meurtriers, pour une seule raison: parce qu'à l'heure où ils éclatèrent les magasins étaient vides.

Rappelons qu'un incendie mémorable détruisit une première fois le Printemps le mercredi 9 mars 1881 vers six heures du matin, alors que les garçons allumaient le gaz. Le feu prit au rez-de-chaussée dans le rayon des dentelles, et celui-ci n'était déjà plus qu'un brasier lorsqu'on songea à aller réveiller le directeur du Printemps, M. Jules Jaluzot (qui fut plus tard député de la Nièvre). Deux cents employés et vendeuses d'ayant pas leur matériel à Paris étaient logés aux étages supérieurs des magasins, et leurs deux escaliers, leurs seules issues, étaient déjà en flammes.

Par bonheur, M. Jaluzot avait eu la présence d'esprit de se munir d'un cor de chasse accroché dans son cabinet et, arrivé au palier du deuxième étage, il put donner l'alarme à son personnel endormi en lui sonnant impétueusement de la trompe. Il était temps. Sans cette tonitruante fanfare qui fit sauter tout le monde hors du lit on aurait eu à déplorer bien des victimes... Il n'y eut qu'un peu de panique, des bousculades dans la fumée, et des acrobaties imposées à plusieurs vendeuses qui durent se laisser glisser par les fenêtres le long de leurs draps noués bout à bout... Enfin toute cette jeunesse épouvantée se retrouva saine et sauve, mais en chemise sur le trottoir du boulevard Haussmann.

Seul un malheureux sapeur-pompier nommé Havord, blessé dans l'effondrement d'un plancher, mourut une heure après à l'hôpital Beaujon.

FRANCHEVILLE. («RIC et RAC», Paris).

très employé; 105.500 titres commencent par «mon» ou «ma». Le mot «quand» a fourni le début de 12.500 titres. Parmi les 180.000 «J», plus de 15.000 sont suivis de «desire». Les distinctions commencent ici, car les désirs humains sont infinis; dans telle chanson ce sera «le paradis» et dans telle autre «un sandwich». Le zèle des statisticiens n'a pas été suffisant pour leur permettre de dénombrer le mot «amour». («MARIANNE», Paris).

ORIGINALITE

Malgré les apparences, les auteurs de chansons paraissent craindre de faire preuve d'originalité. Voici, à ce propos, une curieuse statistique. Sur 9.000.000 de titres de chansons américaines, il en est 180.000 qui commencent par le mot «Je». Le possessif est aussi



Amis pour toujours, votre poète et la MINE A POËLE SULTANA Liquide ou Pâte

A L'OMBRE DES PROJECTEURS

Le cinéma à l'Expo 39.

La section cinématographique du cinéma français à l'Exposition de New-York qui aura pour secrétaire M. Henri Clerc, vient de prendre la décision de commander dix documentaires à dix de nos meilleurs réalisateurs.

Voici le projet élaboré: René Clair: Vie d'une petite ville de France. Julien Duviols: Paysan de France.

Jacques Feyder: Journée d'un gardien de la paix. Marcel L'Herbier: Éléance.

Abel Gance: Profil de la France. Jean Renoir: Artistes et Artisans. Marcel Carné: Solutions françaises.

Léon Poirier: Heures françaises. Marc Allégret: Jeunes filles de France. Jean-Benoît Lévy: Enfance.

Cette nouvelle est une primeur, puisque la plupart des réalisateurs en question ne connaissent pas encore les titres des films qu'on se propose de leur demander.

Cinéma et réalité.

Au gala de Katia, qui eut lieu au bénéfice de l'Entraide des Femmes françaises et fut particulièrement brillant, on pouvait voir, au premier rang de balcon, le duc et la duchesse de Windsor, qu'accompagnait la princesse Bibesco.

Le film de Maurice Tourneur, qui conte la pathétique histoire d'un souverain amoureux d'une jeune fille dont la cour et les événements essaient en vain de le séparer, a dû rappeler au couple célèbre de pathétiques souvenirs. («MARIANNE», Paris).

Avec une seule boule à mites, il doit y avoir moyen de protéger plusieurs maillots de bain modernes.

Advertisement for Sweet Caporal cigarettes featuring an illustration of a soldier and a pack of cigarettes. Text: "La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé." "CIGARETTES SWEET CAPORAL".

Advertisement for Gin de Kuyper featuring an illustration of a group of people dancing and a bottle of gin. Text: "La danse de campagne". "Gin de Kuyper". "Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SONS, Distillateurs, Rotterdam, Hollande." "MAISON FONDÉE EN 1695".

Advertisement for Edison Mazda lamps featuring a large illustration of a lamp and text. Text: "Votre guide vers un meilleur éclairage". "Edison Mazda". "ECLAIREZ-VOUS MIEUX — ÉPARGNEZ VOS YEUX". "Lampes EDISON MAZDA". "Fabrication GE canadienne". "CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited".

BILLET

Autrefois

On ne peut pas dire qu'au commencement du siècle dernier on apprenait à Québec les nouvelles d'Europe aussi rapidement qu'on les apprend de nos jours, grâce à la T.S.F. qui nous fait assister à un événement qui se passe aux antipodes à mesure qu'il se déroule.

Le Roi Georges III resta sur le trône d'Angleterre soixante ans. Il mourut au château de Windsor le 29 janvier 1820 à l'âge de 81 ans. Or, on apprit à Québec la mort de ce vieux souverain le 18 mars de la même année, près de deux mois après.

Comment célébraient-on à Québec, en ce temps-là, l'avènement d'un nouveau roi d'Angleterre? Rappellons, tout d'abord que depuis que le Canada est passé à l'Angleterre sept souverains se sont succédés sur le trône: George II, George III, George IV, Guillaume IV, Victoria, Edouard VII, George V, et le huitième, George VI qui fut couronné en mai dernier.

Dès la mort du monarque, l'étendard royal était arboré à mi-mât sur la citadelle et jusqu'au coucher du soleil on tirait du canon de minute en minute tandis que les cloches des églises et des chapelles sonnaient à toute volée.

Il en fut à peu près de même à l'avènement du roi Guillaume IV, successeur de Georges IV, qui mourut le 26 juin 1830 et dont on apprit la mort à Québec le 30 août suivant. Le 5 septembre le curé de la cathédrale donna en chaire lecture d'une lettre pastorale de Mgr Panet, à l'occasion de la mort du roi et de l'avènement de son successeur.

Les cérémonies qui marquent à Québec la mort de la reine Victoria et l'avènement d'Edouard VII, la mort de ce dernier et l'introduction de George V sont encore, sans doute, présentes à la mémoire des contemporains: Edouard VII en 1901 et Georges V en 1910.

L'histoire aura un délicat jugement à porter sur ce qui suivit l'avènement du successeur de Georges V, le 20 janvier 1936, — Edouard VIII.

PRIX ET COMMENTAIRES DU MARCHÉ

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur le marché.

BEURRE

On note tout particulièrement une plus grande activité pour les beurres frais de première qualité qui furent recherchés et rapidement absorbés.

Contrairement à l'attente de certains opérateurs, ce marché a affiché une tenue un peu plus ferme que la semaine précédente et les prix furent soutenus plus stables.

Le volume des transactions n'a peut-être pas été des plus considérables, mais la demande fut beaucoup plus régulière.

Le marché anglais demeure extrêmement tranquille et peu intéressé dans l'achat des arrivages courants.

Nous conseillons maintenant la fabrication au fromage coloré qui est plus facile à vendre sur notre marché domestique.

FROMAGE

La demande est assez bonne pour les fromages de belle qualité et les prix stables.

Quant aux poulets, l'écoulement est lent et les prix légèrement à la baisse pour certaines catégories.

Les arrivages sont encore légers et les prix fermes.

Bien que les prix accusent peu de changement, une augmentation d'arrivages est à prévoir sous peu.

La distribution est actuellement plus difficile et les prix ont tendance à fléchir.

Marché tranquille et prix stationnaires.

Marché assez actif et prix un peu plus fermes.

M. et Mme Martial Pineau et M. Aimé Pineau, de Rivière Trois-Pistoles, ont visité M. Alphonse Pineau dernièrement.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. Henri Simard, ingénieur en chef du « Cartier », est revenu dans sa famille pour y passer l'hiver.

M. Jeanne Côté, de Rimouski, était ici à l'occasion du mariage de Mlle Marcelle Heppell.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

AGNEAUX ABATTUS

Table with 2 columns: Item (Bons, Prix de remise, etc.) and Price (13c, 2.50-3.00, etc.)

Table with 2 columns: Item (No 1 pasteurisé, No 1 non pasteurisé, No 2) and Price (21 7/16c, 20 15/16c, 20 7/16c)

Table with 2 columns: Item (Blanc, No 1, No 2) and Price (15/16c, 12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Table with 2 columns: Item (No 1, No 2) and Price (12/16c, 11/16c)

Large table with multiple columns: Commune, Choix, Bon, Moyen, Commun, Com L'ég., and various prices for different categories.



Advertisement for Penmans 70th Anniversary featuring a man in a suit and text: 'BONS CONSEILS ET BONS SOUS-VÊTEMENTS'.

ST-ULRIC

ACCIDENT: M. Napoléon Ouellet, cultivateur a été victime d'un accident ces jours derniers.

MARIAGE: M. Albert Pelletier, fils de feu François Pelletier, a épousé lundi dernier, Mlle Elmire Plourde, de St-Octave.

A L'HOPITAL: Mme Antoine Anctel est à l'hôpital St-Joseph à Rimouski pour opération chirurgicale.

MONT-JOLI

Le gala musical de dimanche dernier, organisé par la direction de notre fanfare locale, a remporté un véritable succès.

BAIE-DES-SABLES

ELECTIONS A L'A.C.J.C. La semaine dernière, le Cercle de l'A.C.J.C. de la Baie-des-Sables formait son nouveau bureau de direction.

SOIREE D'AMATEURS. Le 10 novembre dernier, l'A.C.J.C. organisait une soirée d'amateurs qui eut un franc succès.

SOIREE D'AMATEURS. Le 10 novembre dernier, l'A.C.J.C. organisait une soirée d'amateurs qui eut un franc succès.

SOIREE D'AMATEURS. Le 10 novembre dernier, l'A.C.J.C. organisait une soirée d'amateurs qui eut un franc succès.

SOIREE D'AMATEURS. Le 10 novembre dernier, l'A.C.J.C. organisait une soirée d'amateurs qui eut un franc succès.

land où l'accompagnent nos prières et nos vœux.

SAINT-ANAGLET

Mlle Zélie Ross, institutrice, et Laurence Bérubé, de St-Donat, étaient dimanche dernier, les invitées de M. et Mme Hubert Ross.

Madame Louis Ruest et sa fillelette Hélène, de Saint-Yves, ont passé la semaine chez des parents.

M. et Mme Martial Pineau et M. Aimé Pineau, de Rivière Trois-Pistoles, ont visité M. Alphonse Pineau dernièrement.

Mlle Jeannette Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. Henri Simard, ingénieur en chef du « Cartier », est revenu dans sa famille pour y passer l'hiver.

Mlle Jeanne Côté, de Rimouski, était ici à l'occasion du mariage de Mlle Marcelle Heppell.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

M. et Mme Martine Pineau, de Ste-Blandine, a passé quelques jours chez sa tante Mme Philippe Pineau.

Large advertisement for Molson beer featuring a man drinking and text: 'POUR MOI "TOUJOURS MOLSON"'.

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

PRESE CANADIENNE

LE MORATOIRE

SON FONCTIONNEMENT, SES EFFETS, SES AVANTAGES ET SES INCONVENIENTS (1)

par Me ALBERT MAYRAND, avocat de Montréal

I. BUT DU MORATOIRE

La nouvelle Loi du moratoire maintient et augmente les privilèges accordés par l'ancienne aux débiteurs hypothécaires et en facilite l'obtention. Le but visé par cette loi est donc le même. Le législateur, sans doute pour se justifier de déroger au principe de la liberté des contrats, a cru bon d'expliquer le but dans le préambule de la première Loi du moratoire et de s'exprimer comme suit :

Attendu qu'il y a lieu, dans l'intérêt public, de donner à ces débiteurs certaines facilités de paiement.

En résumé, la raison d'être du moratoire, c'est la crise financière, qui a mis les débiteurs hypothécaires dans l'impossibilité de payer ou d'emprunter. Le but poursuivi, c'est de donner à ces débiteurs certaines facilités de paiement, pour leur éviter de perdre leurs propriétés.

II. MOYENS OFFERTS

La Loi du moratoire vient en aide au débiteur en lui accordant un délai pour remplir ses obligations :

1° Le débiteur ne peut pas être poursuivi en recouvrement du capital ou de la partie des intérêts qui excède cinq pour cent avant un avis de trente jours donné par le créancier :

2° Pendant ces trente jours, moyennant certaines conditions, le débiteur peut obtenir un délai jusqu'au premier mai 1938 pour payer :

a) le capital ; b) la partie des intérêts qui excède le taux de 5 p.c. ; c) les taxes de l'année courante et celles des deux années qui la précèdent.

On le constate, le moratoire ne diminue en rien les obligations du débiteur, il ne fait qu'en retarder l'exécution.

III. APPLICATION DU MORATOIRE

La nouvelle Loi du moratoire est en vigueur depuis le 12 novembre 1936. Il est impossible de donner des statistiques précises sur le nombre des débiteurs qui s'en sont prévalus. Car, la plupart du temps, le créancier ne signifie pas l'avis requis par cette loi. Lors de l'échéance des intérêts ou du capital, le débiteur va trouver son créancier, lui explique ses difficultés et demande une prolongation de délai et une réduction du taux d'intérêt. Le créancier refuse. Le débiteur lui remet alors un chèque représentant les intérêts au taux de 5 p.c., lui explique la Loi du moratoire et lui fait part de son regret très sincère d'être obligé de s'en prévaloir. Le créancier accepte, sans se donner la peine de faire une procédure qui risquerait fort d'être inutile. Un homme d'affaires nous confie que, sur 70 créances hypothécaires administrées, 29 débiteurs se sont prévalus du moratoire et un seul a reçu un avis et a dû faire la déclaration assermentée exigée par la loi.

On le voit, le nombre des débiteurs qui se prévalent du moratoire dépasse de beaucoup celui des débiteurs forcés d'en remplir les formalités. (...)

IV. EFFETS DU MORATOIRE

Il y aura bientôt cinq ans que le moratoire est en vigueur dans la Province de Québec. Il est peut-être un peu tôt pour juger des répercussions qu'aura eues cette loi aux points de vue juridique, économique et social. Il en est, cependant, d'indiscutables, et nous tâcherons de les énumérer le plus brièvement possible.

Au point de vue juridique. — Dans un article de la Revue du Droit, nous avons déjà étudié les changements apportés par le moratoire dans les relations juridiques entre les créanciers et les débiteurs hypothécaires. Nous les résumons :

1° Le créancier ne peut pas sévir contre son débiteur sans un préavis de 30 jours.

2° Le débiteur peut retarder jusqu'au 1er juillet 1939 l'exécution d'une partie de ses obligations ; la caution obtient le même délai.

3° Durant le délai obtenu en vertu du moratoire, la prescription des sommes échues en capital, intérêts et taxes que le débiteur n'est pas obligé de payer est suspendue.

Ce sont là les effets juridiques immédiats du moratoire entre créanciers et débiteurs hypothécaires. Mais cette loi a, dans notre droit, des répercussions plus générales et d'appréciation plus difficile.

La convention fait la loi des parties en autant qu'elle respecte l'ordre public et les bonnes moeurs.

Paeta sunt servanda. C'est un principe de base de notre système légal, et sans lui, la vie en société deviendrait impossible. Le rôle du législateur n'est pas de modifier les contrats, mais de les réglementer et de les sanctionner.

Dans le Temps de Paris, Gaston Rageot écrivait récemment : « La loi n'a jamais pour objet de régler les rapports des particuliers entre eux. — ce serait littéralement violer la liberté et fonder la dictature, — et leurs conflits n'intéressent la société que dans la mesure où elle en peut souffrir. La loi n'est pas de l'arbitrage, mais de la police. »

Quand ils ont édicté le moratoire, nos législateurs sont entrés en conflit avec le principe de la liberté des conventions ; du moins, ils ont posé une exception à la règle. Des circonstances anormales justifient, évidemment, de telles mesures extraordinaires. Mais on ne peut s'empêcher de constater que ces lois d'exception font souvent durer les circonstances qui les ont fait naître, et parfois même leur survivent. De plus, elles sont ordinairement suivies d'autres lois identiques qui déprécient le principe en restreignant son champ d'application, quand elles ne finissent pas par noyer la règle dans les exceptions. Ce qu'il y a de certain, c'est que le moratoire n'est pas en harmonie avec notre tradition légale ; il ajoute un élément nouveau dans la physiologie de notre droit.

Au point de vue économique. — Au temps du libéralisme, les lois de l'économie fonctionnaient sans entrave de la part du législateur. On les considérait comme un mécanisme inviolable qu'il fallait « laisser faire et laisser aller ». Mais on s'est avisé un beau jour que ce mécanisme avait tout de même un volant, et puis des freins, et puis un accélérateur : on s'est mis alors à faire de l'économie dirigée. La Loi du moratoire, nous l'avons vu, est une intervention de la Législature pour remédier à la crise financière qui sévit depuis quelques années : elle est donc un de ces terrains communs dont parlait Me Truchy, la semaine dernière, ou la science économique et la science juridique se rencontrent.

Il ne fait aucun doute que cette loi a sauvé un grand nombre de propriétés d'immeubles. C'est déjà un beau résultat, surtout dans nos villes où le nombre des propriétaires est si restreint, e. g. à Montréal, moins de 20 p.c. de la population. (...)

Si le moratoire offre des avantages au petit propriétaire, il doit enlever à quelqu'un. L'individu ne peut donner ce qu'il n'a pas, mais la loi peut se permettre ces sortes de libéralités, pourvu que ce soit dans l'intérêt public. Si elle suspend l'exigibilité de certaines obligations, elle doit suspendre aussi l'exécution de certains droits. Ce sont les créanciers hypothécaires, dans l'espèce, qui doivent remettre à plus tard l'exercice d'une partie de leurs droits. Pour ceux qui attendent le paiement de leurs créances pour faire des transactions profitables, l'inconvénient est de moindre importance. Mais il en est d'autres qui comptent sur la totalité de leurs revenus pour vivre ; pour faire face à quelque dépense extraordinaire, ils doivent même parfois entamer le capital. Pour ces petits rentiers, la situation est plus pénible et on se demande si la première loi du moratoire n'était pas plus rationnelle que la dernière, quand elle refusait tout délai au débiteur dont le créancier ne pouvait pas raisonnablement attendre.

En d'autres termes, a-t-on été sage de favoriser le petit propriétaire même aux dépens du petit rentier ?

Si le propriétaire avait la perspective d'être payé en entier et dans un avenir rapproché de tout ce qui lui est dû, il pourrait encore se consoler. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Le moratoire paraît diminuer la solvabilité du débiteur, en permettant l'augmentation de la dette et la diminution de la garantie. Le débiteur qui a recours au moratoire est celui dont la situation financière est déjà fort compromise, puisqu'il est incapable de rembourser le capital et même de payer la différence entre 5 p.c. d'intérêt et le taux fixé par la convention. Les hommes d'affaires diront que son crédit est épuisé. Or c'est à ce débiteur de diminuer la garantie réelle que le créancier est obligé d'accorder plus de crédit qu'auparavant. Malgré lui, il doit prêter une partie des intérêts dus. Normalement, la dette étant augmentée, la garantie devrait l'être aussi. Au contraire, le moratoire permet au débiteur de diminuer la garantie réelle, en ne payant pas les taxes de l'année courante ni celles des deux années précédentes. Le délai accordé est un autre élément qui diminue cette garantie, puisque l'immeuble se déprécie, règle générale, dans la proportion de 2 1/2 p.c. par

LA CROISADE DE TEMPERANCE

Nos gens boivent trop. On l'a dit et redit, on ne le répètera jamais trop. Aussi la croisade de tempérance annoncée est-elle plus qu'opportune. Il est temps qu'on mette un frein, non seulement aux débordements qui suivent la consommation d'alcools, mais à cette consommation elle-même. Le vin, la bière, les boissons alcooliques, n'ont rien de mauvais en elles-mêmes, et leur usage restreint ne saurait être condamnable. C'est l'abus qui est de trop. C'est l'abus qu'il faut combattre et faire disparaître. Pour peu qu'on observe autour de soi, il est évident que la jeunesse d'aujourd'hui trouve plus d'attraits dans l'alcool que les hommes, et aussi les femmes, qui ont quarante ans. Ces hommes et ces femmes étaient enfants quand, vers 1913, se mena dans la province la grande campagne de tempérance lancée par S. E. Mgr Roy, alors archevêque de Québec. Ils furent élevés, pour ainsi dire, dans l'horreur de l'alcool, et la plupart d'entre eux s'en abstinent totalement, ou n'en font qu'un usage honnête, ne comportant pas de dérèglement. La campagne de tempérance s'est atténuée peu à peu et la jeunesse s'est remise à boire graduellement au point qu'on est obligé aujourd'hui, dans tous les milieux sérieux, de jeter le cri d'alarme. Puisse la nouvelle croisade recruter partout des adeptes, produire d'aussi bons résultats que l'ancienne.

Harry BERNARD. (« LE COURRIER DE ST-HYACINTHE »)

DANS LES CHANTIERS

On prévoit qu'il y aura moins de travail que l'an dernier et hiver, dans les chantiers. Le nombre des employés sera environ 25,000, si on se base sur la quantité de bois que les compagnies s'attendent de couper. Cette diminution est due à la crise dans l'industrie du papier. On sait que les compagnies de pulpe de notre province vendent leur papier aux Etats-Unis. Or, l'an dernier les commandes ont été très fortes, parce qu'on espérait une reprise des affaires. Les affaires n'ont pas repris ; alors, on reste avec le papier sur les bras, d'où diminution de la demande. Mais il est possible que la saison soit plus fructueuse qu'on le croit.

TRAITE DE COMMERCE

Les quotidiens ont publié vendredi dernier le texte du traité de commerce signé d'une part entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et d'autre part entre le Canada et les Etats-Unis. Ce traité pourvoit plusieurs préférences tarifaires pour notre pays. Il sera en vigueur durant trois ans. Les journalistes ont demandé au premier-ministre de Québec, le jour même, s'il voulait donner ses impressions sur ce traité. L'hon. M. Duplessis a répondu qu'il ne voulait pas faire de déclaration avant de l'avoir étudié attentivement.

SERVICE CIVIL

Nous avons aidé des centaines de personnes à obtenir des positions comme facteurs, employés des postes ou de douanes, employés de bureau et sténographes, etc. Ecrivez-nous pour en avoir la preuve et des informations gratuites, M.C.C. Schools Limited Toronto, 10, la plus ancienne au Canada.

Au point de vue social. — Nous avons vu que le propriétaire est un élément d'ordre dans la société. Toute loi qui se propose de le protéger est donc éminemment sociale. Ceci est vrai surtout en temps de perturbations économiques, où les esprits sont enclins à se laisser gagner par les théories subversives. (...)

Nous ne voulons pas donner l'impression de croire que le moratoire ne peut donner que de bons résultats au point de vue social. Ce que nous avons dit plus haut de l'atteinte au principe de la liberté des conventions s'applique encore ici. Evidemment, certaines circonstances économiques ou sociales peuvent constituer un cas de force majeure et justifier la réputation d'un contrat. Mais, si la chose se répète trop souvent, la foi dans la parole donnée déperit et c'est là un grand malheur. Il n'est pas bon d'admettre trop d'exceptions aux principes qui assurent l'ordre et la paix de la société.

Albert MAYRAND. (« LA REVUE LEGALE », Québec).

(1) Ce travail, dont nous ne publions que d'importants extraits, a valu à son auteur le premier prix au concours organisé le printemps dernier par l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

NOTE DU « PROGRES ».

CHEVAL A VENDRE

Agé de 4 ans. Adressez Bernard Baril, Ste-Luce.

CHANSONS

Dans un article sur la culture humaine, un médecin français déplore la décadence de la chanson de son pays. Il y voit l'indice du désenchantement d'une jeunesse qui semble avoir perdu l'esprit, le courage, l'entrain d'une race vaillante. On dirait que le fait-divers, le roman feuilleton, le mélodrame ont cherché refuge dans le répertoire des bals musette, des boîtes de nuit, des cafés concerts. On serait curieux d'entendre cet observateur dire ce qu'il pense des chanteurs ou chanteuses — les voix ne sont ni viriles ni féminines — qui débent mollement ces complaintes en décomposition. Est-ce à dire que Paris tolère les mêmes fadeurs qu'on impose à Québec ? Nous avions cru, en écoutant les disques français de Radio-Canada, que le choix en était soigneusement fait par un francophile pour mieux faire ressortir la jeunesse naïve mais robuste de la chanson anglaise. Et c'était notre intention de dénoncer cette trahison aux représentants de la France, en ce pays, afin que leur intervention opportune mit fin à cette campagne de diffusion radiodiffusée. Mais puisque la radiation d'un hygiéniste français donne à ce sujet une telle importance, profitons-en pour demander qu'une saine propagande exerce son contrôle sur les disques que Paris exporte au Canada. En attendant que de véritables chansonniers français, avec des voix gauleses, reviennent ici, comme autrefois chanter le vin, l'amour, la joie de vivre, avec le couplet patriotique « obligato », qui faisait vibrer en nos âmes une fibre qui ne veut pas mourir. (« LE SOLEIL », Québec).

ARSENE MICHAUD

EMBAUMEUR
Directeur de funérailles
Service ambulance jour et nuit
1 Rue St-Paul RIMOUSKI
Tél. 71.

OFFRANDES MORTUAIRES

Le tarif pour la publication des noms de personnes qui ont fait des offrandes lors d'une décès (messes, prières, fleurs, télégrammes, sympathies) est de 3 SOUS par nom.



SOUSSION

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mercredi 30 novembre 1938, des soumissions pour la construction d'un quai à Ragueneau, comté de Saguenay, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : Soumission pour quai, Ragueneau, P. Q.

On peut prendre connaissance des plans, du blanc de contrat et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'ingénieur régional, édifice du bureau de poste, Québec, P.Q., ainsi qu'au bureau de poste de Ragueneau, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme cautionnement des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Cie du chemin de fer Canadien National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au principal et à l'intérêt, ou les bons susdits pour une partie du cautionnement et un hèque visé par la balance.

REMARQUE.— Le ministère fournira les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$20.00, sous forme d'un chèque de banque visé fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite pas plus tard qu'un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire. Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 16 novembre 1938.

AGENTS DEMANDES

Soyez votre propre patron. Prenez charge territoire Jito. Articles de toilette, remèdes, thé, café, épices, etc. Deux cents produits. Commencez maintenant. Meilleur temps de l'année. Faites trente jours d'essai. Catalogue, informations gratis. Compagnie Jito limitée, 1031 Dorchester est, Montréal.



Le rendez-vous des voyageurs et voyageuses qui viennent à Montréal...

C'est indiscutablement le Windsor. Dames et jeunes filles, hommes d'affaires, touristes et professionnels, tous choisissent ce grand hôtel de la rue Peel, lorsqu'ils sont de passage dans la Métropole du Canada.

Le "Windsor" a la réputation de satisfaire les clientèles les plus variées et les plus exigeantes.

Hôtel Windsor

Rue Peel, près de la rue Ste-Catherine
Face au Square DOMINION, Montréal
TÉL. Plateau 7181



PRECAUTION CONTRE LA PERTE DE LA VUE
Protégez votre santé et votre vue. Faites examiner régulièrement votre vue par un spécialiste.

J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE ET OPTICIEN
A Mont-Joli : le 1er lundi de chaque mois, Hotel Lavole
A Amqui : le 2e lundi, Hotel Langis
A Trois-Pistoles : le 2e mercredi, Hotel Labrie.

Cartes professionnelles

GAGNON & SIMARD

AVOCATS
Paul-Emile Gagnon, L.L.L., C. R.
Gérard Simard, L.L. L.
Immeuble de la Cle de Pouvoir RIMOUSKI
Bureau à Matane les 1er et 2e mardis de chaque mois.

CASGRAIN & CARON

AVOCATS
Perrault Casgrain, C. R.
Amélie Caron, C. R.
RIMOUSKI
EDIFICE BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Bureau à AMQUI : Le deuxième et le quatrième vendredi de chaque mois au bureau de l'Hôtel Gagnon.

JESSOP & GENDREAU

AVOCATS
James J. Jessop, C.R.
Arthur Gendreau, L.L.L.
Immeuble Banque Provinciale RIMOUSKI
Bureau Amqui (Hotel Langis) les 1er et 3eme samedis de chaque mois.

LUCIEN SASSEVILLE, L.L., L.

AVOCAT — RIMOUSKI
Bureau : Avenue de la Cathédrale.
Tél. : 38 RIMOUSKI

ARTHUR ST-ONGE

AVOCAT
186, Ave de l'Évêché, Rimouski
Bureau à Amqui le 1er et 3e vendredis du mois (Hotel Aude).
C. P. 245 Tél. 276

EUDORE COUTURE

Licencié en droit
NOTAIRE
Bureau : Immeuble Gilbert.
Domicile : Rue St-Germain RIMOUSKI

BELZILE & BELZILE

NOTAIRES
L. de G. Belzile, L.L.B.
Gleason Belzile L.L.L.
Edifice Banque Can. Nationale. RIMOUSKI.

Exigez le "BISCUIT SELECT" PAUL FILLION représentant, C. P. 214 RIMOUSKI.

PACIFIQUE CANADIEN



LA CALIFORNIE VOUS INVITE !

BILLET'S ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS
DE QUEBEC :

1ère classe \$151.05
Classe intermédiaire \$134.75
Classe voiture ord. \$117.10

Fuyez les frimas de l'hiver septentrional évadez-vous vers le pays de l'éternel été... allez jouer au golf sous le ciel bleu ou prendre vos ébats sur une plage ensoleillée. Des vacances d'hiver en Californie ne sont pas dispendieuses.

Vous avez le choix de la route et les billets sont valables pour le voyage direct ou via les Montagnes Rocheuses canadiennes, Vancouver, Victoria à San Francisco, à l'aller ou au retour ou dans les deux sens.

Renseignements et billets sur demande à C. A. Langevin, Agent du Traffic-Voyageur, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les lignes de navigation océanique ou encore en s'adressant à P. E. Gingras, Agent de District, Gare Windsor Montréal, P. Q.

Dr PHILIPPE SIMARD

MEDECIN
Des Hôpitaux de Paris et de New-York
Spécialité :
Maladie des yeux, oreilles, nez, gorge.
Rue de l'Évêché — Rimouski

Dr GERARD LANGIS

CHIRURGIEN
Des Hôpitaux de Paris et Lyon
Spécialité : Tube digestif
157 Rue St-Germain, RIMOUSKI

Dr A. A. DESROSIERS

CHIRURGIEN-DENTISTE
92 Ave de la Cathédrale-Sud
Case Postale 239 Tél. 230
Bureau le soir sur entente

Dr J. O. DRAPEAU

MEDECIN-CHIRURGIEN
Des Hôpitaux de Paris
124 rue St-Germain RIMOUSKI

DOYON & DOYON

ARPENTEURS-GEOMETRES
INGENIEURS-FORESTIERS
Etablissement de lignes et bornages
Délimitation de concessions forestières, Nivellement, Inventaire forestier. Immeuble Gilbert, Rimouski, P.Q.

G. FERNAND GARON

ARCHITECTE
Bureau : Rue de l'Évêché, Tél. 82
Bureau à Québec : 88 Côte de la Montagne.

ROBERT BLATTER

Studio d'art moderne

BERTHE LEVESQUE

Garde-malade graduée RIMOUSKI
Service privé. Tél. 114-B.

J. ADEODAT DRAPEAU

Courtier d'Assurances Générales. Vie, Feu, Automobiles, Accident et Maladie etc.
Bureau : Rue Lepage, près du Garage Desrosiers et Dionne.
Tél. 75 B. P. 38 RIMOUSKI

LE MAGASIN DU CHIC

J.-A. LEVESQUE
Marchand-Tailleur
Spécialité : Habits sur mesure. Chemises Forsyth.
166 Ave Evêché C. P. 963

Notre spécialité

VÊTEMENTS DE DEUIL

Notre sympathie vous est acquise, et vous pouvez avoir entière confiance en notre service. Dans l'impossibilité de venir au magasin, téléphonez

258-B

Magasin Verreault Rimouski

CLAVIGRAPHES

Une série complète de machines à écrire portatives Remington. Garantie d'un an. Mallette et méthode de doigté gratis. Bonnes occasions aussi dans modèles réguliers, usagés, Underwood. Location à la semaine ou au mois. Réparation.

L'Imprimerie Gilbert Limitée, 144-146 AVE DE L'ÉVÊCHE, P. Q.

NOTES LOCALES

M. Christian Verdon, journaliste à la Patrie, de Montréal, et M. J.-Paul Laliberté, photographe attaché au même journal, ont passé la fin de semaine à l'Hôtel des Peupliers, à Ste-Luce; ils se sont embarqués dimanche à bord du « Lady Rodney », à la Pointe-au-Père, pour un reportage spécial. Dans la Patrie de lundi, en première page, il y avait une superbe photographie du vieux moulin banal des Seigneurs, à Ste-Luce, fermé et abandonné depuis plusieurs années, intéressante relique d'un lointain passé.

— Madame James Jessop passe la semaine à Montréal, où elle est allée rendre visite à son mari, à l'Hôpital de Cartierville.

— Madame Antonio Couillard est de retour de Montréal où elle a visité son fils M. Jules Couillard, R. C.M.P., revenu d'un voyage d'études en Ecosse, et qui vient d'être transféré à Winnipeg.

— M. le Dr et Mme Armand Paquet sont de retour de St-Flavien de Lotbinière où ils ont assisté aux funérailles de M. Joseph Paquet, père du Dr Paquet, à qui nous exprimons nos sincères condoléances.

— M. et Mme Georges Garneau (Oliva Landry) sont de retour de leur voyage de noces.

— Mlle Patricia Dumont, propriétaire du magasin « Au Bon Gout », qui s'ouvrira vers le 5 décembre, est actuellement en voyage d'affaires à Montréal.

— Mlle Colette Lizotte nous a quittés récemment pour Québec.

— M. Albert Jessop et Mlle Yolande Jessop sont allés mercredi à la Rivière-du-Loup pour assister aux funérailles de leur oncle M. Wallace Jessop, en compagnie de M. et Mme James Harney et de Mme Gédéon Roy, cousins du défunt.

— Lady Fiset et Mlle Renée Fiset sont parties pour Québec, où Mlle Fiset assistera au Bal militaire qui aura lieu ce soir.

— M. et madame Padoue Thériault sont arrivés lundi de leur voyage de noces à Québec, Montréal et New-York. Madame Edouard Letendre a reçu à un thé jeudi en l'honneur de sa sœur Mme Thériault.

— M. Alphonse Couturier, industriel, de Marsoui, était en ville hier.

— M. Wilfrid Dechamplain, de Baie-Comeau, était en ville cette semaine.

— M. Arthur Gendreau, avocat, de l'étude Jessop & Gendreau, est allé mercredi à Rivière-du-Loup pour assister aux funérailles de M. Wallace Jessop.

— Les Quarante-Heures commenceront à la cathédrale, dimanche, le 27 novembre.

— Mlle Jeannette Cotnoir, de Rivière-Madeleine, et M. Bérubé, de Petite-Madeleine, étaient en ville aujourd'hui, accompagnant la dépouille mortelle de M. le Dr Cotnoir.

— Madame J.-R. Gousse, de Chute-aux-Outardes, est en ville à l'occasion de la mort de son frère M. Isidore Asselin.

— Madame Joseph Brillant a visité récemment sa sœur Mme Désiré Paré, de Drummondville.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

A l'assemblée de l'Association Sportive de Rimouski tenue mercredi, il a été procédé aux élections pour la saison 1938-39. Aucun membre du bureau de direction pour la dernière année n'a accepté d'être réélu. Plusieurs points ont été discutés et la charte de l'Association a été amendée pour porter le nombre des directeurs de 5 à 9.

M. le magistrat Antonio Couillard a été élu président et M. Léopold-R. D'Anjou, vice-président. Le secrétaire-trésorier: M. Henri-A. Martin. Les directeurs sont: MM. J.-E. Poitras, Alphonse Couillard, Charles Thériault, Elzéar Côté, O. Janelle, Albert Michaud, Henri Labrie, Raoul Pineau et Antonio Martin.

PROCHAIN MARIAGE

M. J.-A. Bélanger, de Québec, propriétaire de l'Hôtel Notre-Dame, et Mme Bélanger annoncent le mariage de leur fille Mlle Jeanne-Aimée Bélanger, à Me Gérard-H. Rheault, avocat, de Mont-Joli, fils de M. Gustave Rheault, commerçant de bois, de Mont-Joli, et de Mme Rheault (Rachelle Paquin), décédée. La bénédiction nuptiale leur sera donnée dans la plus stricte intimité, jeudi, le 22 décembre. Pas de faire-part.

NAISSANCE

M. et Mme Roland Tremblay (Régina Lavoie) font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille Marie-Marguerite-Nicole le née le 21 novembre. Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Tremblay, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Imelda Tremblay, tante de l'enfant.

GAS DE DIPHTERIE

Quelques cas de diphtérie ont été signalés en notre ville. Ce sont les premiers qui font leur apparition en 1938.

REMBOURSEMENT DES ECHEANCES A L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE

L'Office du Crédit Agricole du Québec rapporte que, sur un total de 7,566 emprunteurs dont les annuités semi-annuelles sont échues, il n'y en a que 9 qui ont excédé l'avis de trente jours accordé par la Loi.

Ces chiffres attestent que les cultivateurs de toutes les parties de la province de Québec respectent fidèlement les engagements pris et ce résultat est tout à leur honneur.

DEGES

M. Lucien Levesque, pensionnaire à l'Hospice des SS. de la Charité, est décédé à cet Hospice la semaine dernière. Il était âgé de 87 ans. Ses funérailles ont eu lieu à l'Hospice et l'inhumation dans le cimetière paroissial.

— Nous apprenons avec regret la mort de Mme Hector Hudon, de Ste-Angèle, survenue mardi, le 22 novembre. Elle était âgée de 70 ans. Ses funérailles, qui furent imposantes, eurent lieu à Ste-Angèle hier, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

ACCIDENTS

M. Armand Tremblay, de Petit Matane, qui travaillait dans les chantiers de Shelter-Bay, a été sérieusement blessé samedi dernier alors qu'une décharge de dynamite atteignait dans la figure. Il a même estomac défoncé. Le Sabre 1 a dévié de sa course pour ramener le malheureux jeune homme à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski. Son cas est des plus graves.

— Madame Amable Lavoie, de St-Donat, s'est fracturée une cheville dimanche. Pour se garer d'une automobile elle se rangea au bord de la route et tomba dans un fossé. Elle est sous les soins du Dr L.-E. St-Hilaire, de Luceville.

TRAVAUX SUSPENDUS

Les travaux pour obtenir une route carrossable entre Havre St-Pierre et Rivière-au-Loisier viennent d'être suspendus pour être repris au printemps prochain.

MORT D'UN MARIN EN MER

Le Delillan, bateau qui faisait route à destination de Glasgow, a dû s'arrêter à Pointe-au-Père pour débarquer un de ses marins décédés à son bord, Edwin-B. Harris, âgé de 50 ans, d'Angleterre. Il fut transporté des samedi dans la nuit à la morgue Michaud. La sépulture a eu lieu lundi dans le cimetière réservé aux marins non-réclamés à la Pointe-au-Père.

DELEGUES LIBERAUX

Une assemblée des libéraux de la Ville et de la Paroisse de Matane a été tenue dimanche dernier, 20 novembre, après la grand'messe pour faire l'élection des officiers de leurs Association et de leurs délégués.

M. François-J. Pelletier, ex-député fédéral, a été élu président; et M. C.-Alph. Beaulieu, avocat, a été élu secrétaire.

Ont été élus délégués MM. C.-A. Beaulieu, Hildebert Lapierre, Adélaïde Bérubé, Dr Roland Bergeron, Désiré Fillion, Roland Blouin, J.-F. Pelletier, Lionel Dionne, Pierre Desagnés, Edmond Garon, Charles Bernier, Emile Côté, Gérard Joncas, Léandre Thibault, Charles Fournier, Raoul Fafard, C. R., et Ernest Desagnés.

POINTE-AUX-OUTARDES

Une épidémie de diphtérie s'est déclarée récemment dans la paroisse de Pointe-aux-Outardes. Le Dr François Guimont, de Chute-aux-Outardes, a immunisé tous les enfants de la localité, à la suite de quoi l'épidémie semble enrayée.

— Les travaux de l'église avancent rapidement et seront terminés vers la mi-décembre, grâce à un octroi du Ministère de la Colonisation obtenu par le Rév. Père Luc Siros, curé.

NOUVEAU CERCLE PEDAGOGIQUE

Lors de la visite de M. Alphonse Lebel, I.E., fut fondé à St-Hubert un cercle pédagogique. 18 institutrices étaient présentes. Monsieur l'abbé Arthur Beaulieu en est l'aumônier. Le comité est formé de Mademoiselle Hélène Labrie, présidente, Mlle Simone Beaulieu, vice-présidente, Mlle Bernadette Tardif, secrétaire, assistée de Mlle Anne-Marie Aubut.

SAYABEC

D'après les dernières statistiques, Sayabec compte 513 familles, formant un total de 3,219 personnes dont 2,235 communiants.

DOUBLE CRIME SUR LA LIGNE MAGINOT

Chez Vera Korène, qu'on admire dans « Double Crime sur la Ligne Maginot », on sent que le pouls bat, préipité. Le fluide qui a captivé le public rayonne autour d'elle.

Elle ressemble à un grand pin brûlé de soleil dès l'aube et dont le parfum s'exhale tard dans la nuit. Tout en elle, d'ailleurs, a quelque chose de l'arbre; ce cou droit et long, ce port de tête qu'ont seules les filles d'une race pure et ancienne, cette façon tranquille de se tenir debout et de parler sans gestes inutiles.

On aime l'entendre quand elle fait des confidences avec un abandon magnifique.

« Je sais que vous ne répéterez pas ces choses, dit-elle. Elles pourraient déranger certaines idées toutes faites que le public a sur les artistes. Pourquoi lui enlever ses illusions? Serions-nous contents nous si on nous abimait nos chères images, sous prétexte qu'elles ne sont pas vraies? »

Ce qu'on admire le plus en elle, ce n'est ni son émouvant visage, ni sa voix grave, ni sa folle passion du métier. C'est une qualité rare entre toutes qui imprègne ses propos d'une grande douceur: l'indulgence.

Pour la mettre à l'épreuve, on mentionnait un jour, avec indignation un article bêtement méchant qui avait paru sur elle dans un quelconque canard.

« C'est vrai, dit-elle. Qu'y faire? Je l'ai ignoré. Je méprise ces attaques. Et pourtant! Les articles élogieux sont agréables mais ne donnent rien. Je recherche avec avidité les critiques, mais les critiques constructives. Si les journalistes pouvaient se rendre compte plus souvent de l'aide qu'ils nous apportent par des remarques justes, des conseils. Au théâtre, chacun de nos gestes est suivi, commenté, soutenu. Je vous assure qu'un rôle étudié avec Copeau, par exemple, nous enrichit de mille détails auxquels nous ne songerions pas seuls. Au cinéma... »

Elle s'arrête.

« Peut-être est-ce parce que je ne le comprends pas. »

Elle est une gageure. A tout, malgré elle, elle trouve une excuse.

« Les Anglais? Ils sont très simples, c'est vrai... mais ils ont une telle admiration pour l'art vrai et ils ont un tel sens de l'humour!... Ces soutiers? Pas réussis, hein? mais regardez la teinte... Qu'on paie une société de la Comédie-Française 2,500 francs par mois? Mais est-ce que cela compte quand on a

CAUSAPSCAL

FUNERAILLES. Samedi, le 19 novembre, avaient lieu les funérailles de Mme Philéas Lavoie, décédée subitement à sa résidence, à l'âge de 66 ans.

Ont aussi eu lieu les funérailles de Jeannine, enfant de M. et Mme Nazaire Bernatchez, marchand, décédée subitement à la résidence de ses parents, à l'âge de 4 ans.

NAISSANCE

M. et Mme Jean-Bte Lévesque, de Ste-Angèle, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 19 novembre sous les prénoms de Joseph-Jean-Paul-Victor, Parrain, Léopold Dubé, Marraine Béatrice Lévesque, sœur de l'enfant. Porteuse, Mlle Jeannette Plante, Institutrice.

ENTREPOT FRIGORIFIQUE

L'entrepôt frigorifique construit à Bon Espoir, Côte Nord, est maintenant terminé. Le contrat avait été octroyé à M. C.-H. Dionne, de Trois-Pistoles.

GRATIFICATION

Mlle Yvonne Turcotte, institutrice à l'Ecole No 5, de Bic, a obtenu du Département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. H.-E. Lavoie, I. E., une gratification de \$20.00 pour succès dans l'enseignement. C'est la 2e fois que cet honneur échoit à Mlle Turcotte.

ASSEMBLEE AGRICOLE A ST-ARSENE

Une grande assemblée de l'U.C. C. s'est tenue dimanche à St-Arsène sous la présidence de M. Alfred Rioux. Y assistaient au-delà de 500 personnes. M. Alphonse Désilets a donné une intéressante causerie. M. Apollinaire Roy, propagandiste, et trois jeunes gens se firent également entendre. A l'issue de la réunion, M. le curé Eusèbe Sauter remercia.

A L'ECOLE DES PECHERIES

Soixante jeunes gens tant de la Gaspésie que de la Côte Nord suivent actuellement des cours à l'Ecole des Pêcheries de Ste-Anne de la Pocatière d'après le plan de l'Entente Blodeau-Rogers. Ces cours se termineront le 22 décembre 1938.

AU CARTIER

Les 28, 29 novembre: Shall we Dance Avec Fred Astair et Ginger Roger Avec nouvelles Eclair-Journal et comédie.

Les 30 nov. et 1 déc. Double Crime sur la Ligne Maginot Avec Victor Francen, Vera Korène, Jacques Baumer, Henri Guisot et Fernand Fabre. Avec 12e épisode de la série Painted Stallion.

Les 2-3 décembre: Avec comédie et sujet court

Le DERNIER AMOUR D'UNE FEMME... SON AMOUR POUR UN PETIT ENFANT QUI LA FAIT SE RESIGNER A VIEILLIR! DUFLOS dans Maman Colibri avec Jean Pierre AUMONT

l'honneur de jouer dans le plus beau théâtre du monde? — Vera lui demandait-on un jour, que faut-il faire contre le cafard, vous, dont la philosophie souriante ne se dément jamais? — Oublier pour quelques moments que vous faites de vous-même le centre du monde. Mettez votre âme au vestiaire. Il y a tant de gens splendides à connaître, tant de spectacles à voir, tant de chagrins plus grands que celui que vous bercez si tendrement. »

J.O. ST-PIERRE. Vous trouverez des robes captivantes pour le temps des fêtes, chez J.O. ST-PIERRE. Des montres Omega, Longine, Bulova et Breman, assortiment de bagues de fiançailles, distributeur autorisé pour la fameuse bague Blue Bird. SPECIALITES: Cadeaux de toutes les sortes; tels que Set de toilette pour dames et messieurs, Argenterie, rasoir électrique, « Rolls Razer », Briquets « Ronson » et 1000 autres nouveaux articles que vous pouvez acheter pour vos cadeaux des fêtes. Si votre montre ne vous donne pas satisfaction, confiez-la à J.O. ST-PIERRE. Des experts techniciens diplômés sauront vous donner entière satisfaction.

VERREAU. Grand Gala de nouvelles Robes POUR LA SAISON DE FESTIVAL. De nouveaux arrivages de jour en jour vous assurent de trouver les derniers styles à 4.95 à 6.50. La plus grande variété de robes que nous ayons jamais eue. Venez faire votre choix et portez toujours les styles de la dernière minute. Tailles 14 à 20 ans, 38 à 44 et 16 1/2 à 26 1/2.

LE MAGASIN VERREAU RIMOUSKI

LE TIMBRE DE NOËL SERA MIS EN VENTE LE 23 NOVEMBRE. Si vous ne l'avez pas reçu ce jour-là, adressez-vous directement à la ligue antituberculeuse de votre localité ou au comité provincial de défense contre la tuberculose, chambre 310, édifice du Merger, Québec. L'argent souscrit servira exclusivement à combattre la tuberculose par le moyen des dispensaires et des colonies de vacances. Ajoutez à la valeur de vos souhaits et de vos cadeaux en encourageant une oeuvre éminemment sociale. LE COMITE PROVINCIAL DE DEFENSE CONTRE LA TUBERCULOSE.

Plus de bas tachés AVEC KLEENTOP. CHAUSSURE, DOUBLURE MOLLETONNÉE "Goodrich". Forme caractéristique exclusive et brevetée des couvre-chausures "Goodrich" garnies de fourrure—méthode supérieure dans l'application de la fourrure ce qui vous aide à vous garantir contre l'ennui annuel des bas tachés par l'usage de couvre-chausures pendant l'hiver. Venez les voir aujourd'hui. Comparez aussi nos prix. Le Magasin St-Georges ENR.

ON DEMANDE. Une servante sachant faire la cuisine. De préférence jeune veuve ou fille d'un certain âge, sérieuse, de bonne éducation. Salaire \$5.00 par semaine payé à personne pouvant fournir de bonnes références seulement. S'adresser immédiatement à B. P. 284 Rimouski.

La loi de faillite VENTE A L'ENCAN. Dans l'affaire de Charles Henri Delisle, Marchand, Rimouski, cédant autorisé. Avis est par le présent donné que, le 1er décembre 1938, à 2 h. de l'après-midi, sera vendu par encan public à mon bureau, à Rimouski, l'actif en cette affaire comme suit: A—Fonds de commerce de peinture \$502.30. B—Fonds de commerce de quincaillerie 1,317.52 Ameublement de Magasin \$82.15 \$1,399.67 C—Crédits suivant liste 44.10 La vente se fera pour chaque item séparément. L'inventaire et la liste des crédits sont visibles à mon bureau. Le fonds de commerce pourra être inspecté en aucun temps avant la vente en s'adressant au syndic soussigné. Les items A. B. C. seront vendus à tant dans la piastre et au plus haut enchérisseur. Conditions de paiement: ARGENT COMPTANT. HENRI-A. MARTIN SYNDIC. Bureau: Edifice Banque Provinciale Rimouski, P. Q. Rimouski, P. Q. ce 21 novembre 1938.